Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Ordre de service d'action

Direction générale de l'alimentation
Service des actions sanitaires en production primaire
Sous-direction de la santé et de protection animales
Bureau des intrants et de la santé publique en élevage

Courriel : bispe.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr

Tél. secrétariat : 01 49 55 56 43

Adresse postale : 251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15

Instruction technique

DGAL/SDSPA/2019-694

du 03/10/2019

Date de mise en application : 01/10/2019

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2019

Nombre d'annexes : 4

Objet : Visites sanitaires obligatoires dans la filière équine : lancement de la campagne 2019-2020

Destinataires d'exécution
DDPP / DD(cs)PP DAAF : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion DRAAF : (suivi d'exécution A)

Résumé :
La présente note précise les modalités de mise en oeuvre de la première campagne de visites sanitaires obligatoires dans la filière équine (campagne 2019-2020). Ces visites concernent tous les détenteurs de trois équidés ou plus et portent sur les outils de prévention contre les maladies contagieuses et vectorielles chez les équidés.

Textes de référence :

- Arrêté du 24 septembre 2015 modifié mettant en place les visites sanitaires dans les élevages.

Les **visites sanitaires en élevage** ont un **double objectif** :

- **sensibiliser les éleveurs** à une thématique d'intérêt en santé publique vétérinaire en leur fournissant des conseils personnalisés sur cette thématique,
- **collecter des informations sur les élevages** afin que l'Etat puisse mieux connaître et protéger les filières.

Depuis l'arrêté du 19 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 24 septembre 2015 mettant en place les visites sanitaires dans les élevages, les **visites sanitaires** sont **obligatoires dans la filière équine**. Comme dans les autres filières, elles sont **réalisées par le vétérinaire sanitaire désigné par le détenteur d'équidés**, sous la responsabilité de la direction départementale en charge de la protection des populations du département où il se situe. Il ne s'agit pas d'un contrôle officiel mais d'un temps d'échange entre le détenteur et son vétérinaire sanitaire.

Pour cette première campagne de visites, la thématique a été définie en concertation entre les professionnels et l'administration. La filière équine ayant fait l'objet de plusieurs épizooties d'importance ces dernières années (notamment de rhinopneumonie), la visite porte sur les **outils de prévention contre les maladies contagieuses et vectorielles chez les équidés.**

Seuls les **détenteurs de trois équidés ou plus** sont concernés par cette visite. En effet, les détenteurs d'un ou deux équidé(s) ne sont pas tenus de désigner un vétérinaire sanitaire.

Les **objectifs de la visite** sont les suivants :

- faire connaître au détenteur les principales maladies contagieuses et vectorielles et leur mode de transmission ;
- faire connaître au détenteur les principaux moyens de prévention et de lutte contre les maladies contagieuses ou vectorielles ;
- sensibiliser le détenteur à l'intérêt de la vaccination.

Comme pour les visites sanitaires dans les autres filières, le **rôle des DDecPP** s'entend dans l'**animation du réseau de vétérinaires sanitaires** ainsi que dans le **suivi de la réalisation de ces visites**, ces deux actions s'effectuant **en lien avec l'OVVT** régional.

1. <u>Calendrier de la campagne biennale 2019-2020</u>

La campagne 2019-2020 des visites sanitaires obligatoires équines est fixée selon le calendrier suivant :

- en 2019 : visite des détenteurs d'équidés ayant désigné un vétérinaire sanitaire avant le 31 décembre 2018.
 - lancement de la campagne : 1er octobre 2019 ;
 - fin des visites en élevage : 31 décembre 2019 ;
 - fin des enregistrements des visites sur le site de la téléprocédure : 31 janvier 2020

Les vétérinaires pourront se connecter sur le site de **téléprocédure** pour **identifier les visites** qu'ils ont à réaliser **dès le 1er octobre 2019**. La **saisie** et l'enregistrement des visites seront disponibles en téléprocédure **à partir du 14 octobre 2019** (entre les 1er et 14 octobre, l'écran de saisie sera inaccessible et la fiche d'élevage vierge).

- en 2020 : visite i) des détenteurs d'équidés ayant désigné un vétérinaire sanitaire au cours de l'année 2019 ainsi que ii) des détenteurs qui auraient dû être visités en 2019 et pour lesquels la visite n'a pas eu lieu.

- ajout des nouveaux établissements à visiter : 1er février 2020 ;
- fin des visites en élevage : 31 décembre 2020 ;
- fin des enregistrements des visites sur le site de la téléprocédure : 31 janvier 2021.

2. Exploitations concernées pour la campagne 2019-2020

Cette campagne concerne tous les détenteurs de trois équidés[1] ou plus, qu'ils soient professionnels ou non professionnels. Les centres de rassemblement et les marchés sont exclus du dispositif.

Le nombre d'équidés détenus par un détenteur n'est actuellement pas disponible de manière fiable dans les bases de données nationales (ni dans Sigal/Résytal ni dans le SIRE de l'IFCE). Par conséquent, **le vétérinaire sanitaire devra s'assurer lors de la prise de rendez-vous que le détenteur détient bien trois équidés ou plus**. Dans le cas contraire, la visite ne devra pas être réalisée (elle devra être notifiée par le vétérinaire sanitaire comme non réalisable sur le site de téléprocédure).

3. Mise en œuvre de la campagne 2019

Le vétérinaire sanitaire s'appuie sur le questionnaire présenté en annexe 1 **pour échanger avec le détenteur. Il doit impérativement prendre connaissance du vademecum de visite** présenté en annexe 2 **avant de réaliser les visites** programmées. De plus, il **doit imprimer ce vademecum** de manière à s'appuyer sur ce document lors de sa discussion avec le détenteur (les pages 21 à 24 sont à imprimer de préférence en couleur).

Dans le questionnaire, les **questions soulignées[2]** doivent être posées telles qu'elles sont rédigées (**sans reformulation**) car les réponses à ces questions seront **soumises à une analyse statistique anonyme** (10% des visites seront tirées au sort dans ce but). A l'inverse, les questions non soulignées servent uniquement de base de discussion entre le vétérinaire et le détenteur : elles peuvent donc être librement reformulées.

En fin de visite, la **fiche d'information** (en annexe 3) est **présentée au détenteur** et commentée par le vétérinaire. **Cette fiche, de même qu'un exemplaire du questionnaire de visite, sont laissés au détenteur en fin de visite.**

Les trois documents (questionnaire, vademecum et fiche d'information à l'attention du détenteur) sont disponibles sur le site de téléprocédure.

4. Saisie des visites par téléprocédure

Les vétérinaires peuvent **enregistrer sur le portail de téléprocédure les visites** qu'ils ont **réalisées du 14 octobre 2019 au 31 janvier 2021 inclus** (fin des visites au 31 décembre 2020). A compter du 1er février 2021, il ne sera plus possible pour les vétérinaires d'enregistrer les visites réalisées au titre de la campagne 2019-2020 (et donc de se faire rémunérer pour ces visites).

Vous trouverez en annexe 4 un **tutoriel à destination des vétérinaires sanitaires présentant les modalités d'utilisation du site de téléprocédure**. Il reprend les modalités de connexion au

1 On entend par équidés les chevaux, poneys, ânes, mulets, etc.

2 Les questions soulignées dans le questionnaire correspondent aux questions en rouge dans le vademecum.

site, le modalités d'enregistrement des visites (visites sans tirage au sort, visites tirées au sort avec saisie complète et visites non réalisables) et la procédure à suivre en cas de dysfonctionnement.

L'un des objectifs des visites sanitaires étant de mieux connaitre les filières, **les réponses aux questions soulignées seront analysées sur un échantillon de 10% des visites tirées au sort** (l'analyse sera réalisée par la SNGTV au premier semestre 2021).

Toutes les visites réalisées (y compris celles tirées au sort nécessitant un enregistrement de l'ensemble des données de la visite) seront payées **8 AMV** au vétérinaire sanitaire.

5. Suivi de la réalisation de la campagne 2019-2020

5.1. Mise à jour de SIGAL en cours de campagne

Lorsqu'un éleveur notifie son **rattachement à un nouveau vétérinaire sanitaire**, vous veillerez à rattacher le vétérinaire sanitaire à l'élevage concerné dans SIGAL. Si l'intervention de la visite sanitaire de l'élevage concerné a été mise à jour par le précédent vétérinaire sanitaire avec un motif de non réalisation, il vous faut créer une nouvelle intervention en l'affectant à ce vétérinaire sanitaire.

En cas d'**erreur de saisie du vétérinaire** lors de la téléprocédure (erreur sur le motif de non réalisation par exemple), l'intervention ne doit pas être réinitialisée : vous devez laisser la visite saisie telle quelle et recréer une nouvelle intervention. Veillez bien à vous assurer que cette visite ne sera pas payée deux fois.
Si l'erreur de saisie concerne les réponses aux questions pour les visites tirées au sort (visites en saisie totale des réponses aux questions soumises à analyse), il faut contacter la SNGTV pour réinitialisation du questionnaire (sngtv@sngtv.org).

Pour rappel, sur le site de la téléprocédure « visite sanitaire », un vétérinaire peut saisir sa visite s'il dispose d'une habilitation sanitaire pour le département de l'élevage concerné et s'il répond à une des conditions suivantes :

- lui ou le domicile professionnel d'exercice auquel il est rattaché a été défini comme maître d'œuvre de l'intervention « visites sanitaire » ;
- lui ou le domicile professionnel d'exercice auquel il est rattaché a été désigné comme vétérinaire sanitaire de l'élevage.

5.2. Suivi des taux de réalisation

Un **tableau de suivi des taux de réalisation par département** vous est mis à disposition sur le portail RESYTAL dans l'espace documentaire.

>Espace documentaire >Valorisation SIGAL >Santé et Protection Animale >Visites sanitaires

Vous veillerez à suivre régulièrement l'évolution du taux de réalisation des visites dans votre département. **En cas de problème, merci de vous rapprocher de l'OVVT de votre région** afin qu'il vous aide à identifier les difficultés rencontrées par les vétérinaires sanitaires et à les remobiliser sur cette mission. Vous pourrez également rappeler aux vétérinaires sanitaires la liste des visites leur restant à réaliser régulièrement en cours de campagne.

6. Cas particulier des DROM

Les préfets des départements et régions de **Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et** de la **Réunion** ont la **possibilité d'adapter le questionnaire de visite** à leurs particularités

géographiques et sanitaires locales. Ils peuvent également **définir selon leurs propres critères les détenteurs d'équidés concernés par les visites** sanitaires dans leurs territoires. La programmation des visites relève en effet de ces départements et régions, avec l'aide de leur COSIR. L'étude menée par la SNGTV ne concernera pas les DROM.

Vous voudrez bien informer de ces dispositions, dans les meilleurs délais, les vétérinaires sanitaires et les organisations d'éleveurs et de détenteurs d'équidés concernées de votre département ; vous veillerez à y associer l'OVVT de votre région.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé des difficultés éventuellement rencontrées.

Le Directeur Général de l'Alimentation
Bruno FERREIRA

ANNEXES

- ANNEXE 1 : questionnaire « détenteur »

- ANNEXE 2 : guide de conduite de la visite sanitaire à l’attention du vétérinaire (vademecum)

- ANNEXE 3 : fiche d'information à l’attention du détenteur

- ANNEXE 4 : guide d'utilisation du site de téléprocédure

ANNEXE 1 : OUTILS DE PREVENTION CONTRE LES MALADIES CONTAGIEUSES ET VECTORIELLES CHEZ LES EQUIDES

Les instructions pour chaque question se trouvent dans le **VADEMECUM** à destination du vétérinaire.

Les réponses aux questions soulignées seront soumises à analyse statistique anonyme. Ces questions doivent donc être posées telles qu'elles sont rédigées (sans reformulation).

DESCRIPTION

Nom du détenteur :

Numéro NUMAGRIT OU SIRET :

Numéro du/des lieu(x) de détention (IFCE/SIRE) :

Lieu de détention non déclaré ☐

Lieu déclaré mais ne connaît pas le numéro ☐

1. **Quel est votre type d'activité ? (Plusieurs réponses possibles)**

- ☐ Association de protection d'animaux
- ☐ Centre équestre/enseignement
- ☐ Courses/entraînement
- ☐ Élevage
- ☐ Particulier
- ☐ Pension/commerce
- ☐ Autre :

2. **Combien d'équidés (chevaux, ânes, poneys, mules, etc…) détenez-vous au total ?** ☐

2.a. Combien de chevaux détenez-vous ? ☐

2.b Combien de poneys détenez-vous ? ☐

2.c Combien d'autres équidés (ânes, mules…etc.) détenez-vous ? ☐

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'épizootie de rhinopneumonie de 2018 a causé **l'annulation de 335 rassemblements et 50000 engagements en France**. Seulement 108 structures équestres ont déclaré des cas de rhinopneumonie. En réalité, un nombre beaucoup plus important de structures ont été touchées par la maladie. Les répercussions économiques ont été majeures pour les structures touchées et les compétiteurs : la perte totale a été estimée à **4,5 millions d'euros.** Par contre, la France n'a pas connu d'épizootie de grippe entre 2015, savez-vous pourquoi ? (La réponse sera donnée à la question 18).

L'objectif de cette visite est d'échanger sur les principales maladies et sur les moyens de s'en protéger.

Objectif 1 : Faire connaître au détenteur les principales maladies contagieuses et vectorielles et leurs modes de transmission

Maladie contagieuse **:** *maladie infectieuse d'origine bactérienne, virale ou mycosique, qui se transmet d'un individu à un autre sans vecteur et sans agent intermédiaire.*

Maladie vectorielle *: maladie infectieuse inoculée ou déposée par un vecteur vivant. Le vecteur ne provoque pas la maladie mais il est nécessaire à la dispersion de l'infection en transportant l'agent pathogène d'un hôte à un autre (ex : tiques pour la piroplasmose).*

3. **<u>Pouvez-vous citer des maladies contagieuses ou vectorielles</u> ?** Laissez le détenteur répondre et **cochez** les cases correspondantes. Si le détenteur ne connaît aucune maladie, **cochez** « Je ne sais pas ». **Si la maladie de Lyme est citée, faites un bref rappel sur les connaissances actuelles en vous basant sur le vadémécum.**

	Cochez les maladies contagieuses ou vectorielles citées par le détenteur
Maladies vectorielles	
Anémie Infectieuse	☐
Piroplasmose	☐
West Nile	☐
Peste Équine	☐
Lyme	☐
Maladies contagieuses	
Artérite virale	☐
Gourme	☐
Grippe équine	☐
Leptospirose	☐
Métrite contagieuse	☐
Rage	☐
Rhinopneumonie	☐
Rhodococcose	☐
Teigne	☐
Autres maladies contagieuses ou vectorielles (Précisez) :	☐
Je ne sais pas	☐

4. **Identifiez les situations où il y a risque de transmission d'une maladie** (Dans un premier temps, posez les questions en les reformulant si vous le souhaitez. **Cochez la case OUI, NON** ou **JE NE SAIS PAS** en fonction des réponses données par le détenteur. Dans un second temps, indiquez les bonnes réponses en faisant apparaître la correction d'une autre couleur par exemple. Précisez pour chaque item le mode de transmission mis en jeu. Lorsque le détenteur a répondu, le vétérinaire citera, pour les questions e, f, h, des maladies concernées par ce mode de transmission en s'appuyant sur le vadémécum.)

	OUI	NON	Je ne sais pas	Mode de transmission
a. Pouvez- vous transporter le virus de la rhinopneumonie sur vos vêtements ?				Contact **indirect** transmission par des **objets inanimés**
b. Un cheval contaminé par le virus de la grippe éternue à l'extérieur, peut-il contaminer mon cheval qui se trouve à une centaine de mètres ?				Contact **indirect** transmission **aéroportée**
c. Un étalon a été atteint d'artérite virale il y a 10 jours, peut-il contaminer les juments lors de la saillie d'aujourd'hui ?				Contact **direct** transmission **vénérienne**
d. La bactérie responsable de la gourme est-elle résistante dans l'environnement ?				Contact **indirect** transmission via **l'environnement**
e. Pouvez-vous ramener un virus d'un concours ou d'une autre écurie avec votre van ?				Contact **indirect** transmission par des **objets inanimés**
f. Mon cheval présente une uvéite, il est dans une écurie où des poulinières ont avorté. Peut-il y avoir un lien entre ces avortements et l'uvéite de mon cheval ?				Contact **indirect** transmission par **l'environnement et par un vecteur**
g. Mon cheval a partagé son abreuvoir avec un autre cheval. Quelques jours plus tard, ce cheval a montré des symptômes de grippe. Mon cheval peut-il avoir été contaminé ?				Contact **indirect** transmission via objets inanimés
h. Mon cheval s'est égratigné sur une clôture, il était à peine éraflé, peut-il attraper une maladie ?				Contact **indirect** transmission via **l'environnement**
i. Mon cheval a été piqué par des moustiques et depuis présente de la fièvre et des troubles neurologiques. A-t-il pu être contaminé par la maladie de West-Nile ?				Contact **indirect** transmission par un **vecteur**
j. J'introduis un cheval contaminé par le virus de l'anémie Infectieuse dans mon écurie, il n'a pas de symptômes, je ne suis pas au courant car je ne lui ai pas fait de test de Coggins. Est-ce que mes équidés, qui ne sont jamais en contact direct avec ce cheval, peuvent être contaminés par l'anémie Infectieuse ?				Contact **indirect** transmission par un **vecteur** ou **indirect** par des **objets inanimés (aiguilles ou matériel sanglant contaminés)**
k. Une piroplamose a été détectée pour l'un de mes équidés, présente-t-il un risque pour son voisin de boxe ?				**Contact indirect** transmission par un vecteur

Objectif 2 : Faire connaître au détenteur les principaux moyens de prévention et de lutte contre les maladies contagieuses ou vectorielles

Donner en introduction la définition de la biosécurité au détenteur : *Les mesures de biosécurité visent à prévenir au maximum l'introduction d'une maladie contagieuse ou vectorielle dans une structure (ex : écurie) et à limiter sa propagation au sein de l'effectif et hors de la structure. La biosécurité comprend les infrastructures, les techniques, les pratiques d'hygiène et présente une triple finalité :* ***santé animale, sécurité des aliments et santé humaine.***

5. **Isolement lorsque vous introduisez un nouvel équidé ou réintroduisez un équidé (achat/retour de concours/pension etc…) au sein de votre structure :**

5.a Êtes-vous un centre de reproduction ? (Si la réponse est « OUI », **les questions 5b et 5c concernent uniquement l'effectif permanent** et **non les juments qui viennent au centre pour la reproduction***).

Oui ☐ Non ☐

5.b Isolement lors de l'introduction d'un nouvel équidé* **:**

☐ Toujours ☐ Souvent ☐ Parfois ☐ Jamais ☐ Sans objet (pas d'introduction)

5.c Isolement lors de la réintroduction d'un équidé* **:**

☐ Toujours ☐ Souvent ☐ Parfois ☐ Jamais ☐ Sans objet (pas de réintroduction)

6. **Si vous faites un isolement, combien de temps dure-t-il ?** (Durée moyenne en jours)

☐ Jour(s)

7. **Quelles modalités pratiques mettez-vous en place lors de la l'introduction d'un équidé dans votre effectif ?** Citez chaque item au détenteur en lui faisant décrire ce qu'il met en place, évaluez l'efficacité pour chaque item (S : satisfaisant, NS : non satisfaisant, AA à améliorer) et formulez si nécessaire les conseils appropriés pour arriver à un niveau satisfaisant.

	S	AA	NS	Conseil(s)
Isolement				
Matériel réservé aux équidés isolés				
Accès réservé au personnel soignant				
Nettoyage désinfection des locaux et du matériel				
Circuit de soins				
Se référer à une procédure écrite existante sur les modalités pratiques à mettre en place				

8. **<u>Si vous ne mettez jamais ou pas systématiquement un isolement en place lors de l'introduction ou la réintroduction d'un équidé (réponse à la question 5.b et 5.c), précisez pourquoi ?</u>** (**Laissez le détenteur répondre sans lui lire les réponses** et **cochez**-la(les) réponse(s) correspondante(s). **Plusieurs réponses possibles**).

☐ Pas suffisamment de **place disponible** pour mettre en place un isolement.
☐ **Temps de travail** trop important (pas assez de personnel).
☐ **Coûte trop cher** (coût direct ou indirect (= pas de possibilité d'utiliser l'équidé)).
☐ L'équidé nouvellement introduit semble être en **bonne santé.**
☐ Mon équidé n'est **pas parti assez longtemps** pour ramener une maladie dans l'écurie.
☐ **Peu de chance** que l'équidé, même s'il est malade**, contamine d'autres équidés** de la structure.
☐ Réticence de la part des **propriétaires.**
☐ Pour **l'image de la structure.**
☐ Difficile car **sorties à l'extérieur trop régulières.**
☐ Autre (précisez) :

9. **<u>A quoi allez-vous être vigilant (e), le jour de l'introduction et dans les jours qui suivent l'introduction ou la réintroduction d'un équidé dans votre structure ?</u>** (**Laissez le détenteur répondre sans lui lire les réponses** et **cochez**-la (les) réponse(s) correspondante(s). **Plusieurs réponses possibles**).

	Cochez les réponses données par le détenteur
Comportement	
Diarrhée, état des crottins	
État général dont appétit, consommation d'eau, etc…	
Ganglions	
Problèmes de peau	
Température	
Toux, jetage, problèmes respiratoires	
Vérifier que les vaccinations sont à jour	
Autre (précisez) :	

10. **<u>Lorsque vous achetez ou vendez un équidé, faites-vous réaliser un test de Coggins pour rechercher une éventuelle contamination par le virus de l'Anémie Infectieuse ?</u>**

☐ Toujours ☐ Souvent ☐ Parfois ☐ Jamais ☐ Sans Objet

11. Un équidé a été confirmé atteint d'une maladie contagieuse suite à des analyses de laboratoire. Que faites-vous ?

a. Isolez-vous l'équidé ?

Oui, toujours ☐
Oui mais pas pour toutes les maladies contagieuses ☐
Non ☐

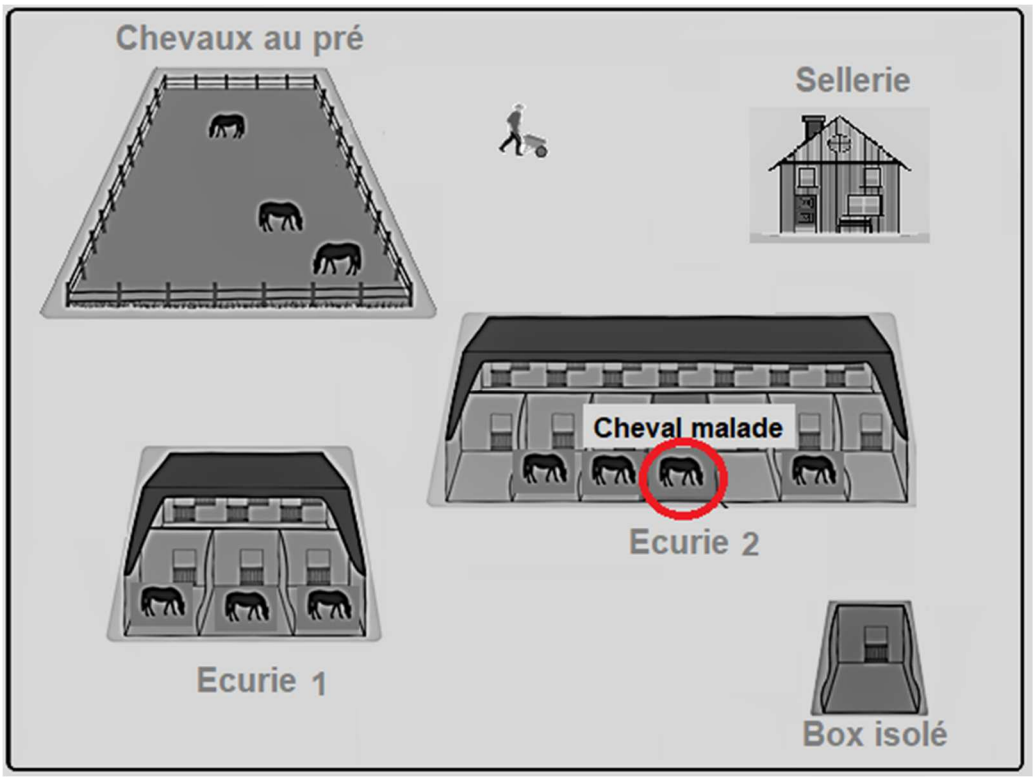
Cette mise en situation doit-être l'occasion d'un dialogue sur les mesures de biosécurité à mettre en place en cas de maladie contagieuse en s'appuyant sur le vadémécum. Le vétérinaire peut s'il le souhaite s'appuyer sur les questions b à e.

b. Comment procédez-vous pour isoler l'équidé malade sur le schéma ci-dessous ? (Dessinez à l'aide d'une flèche l'endroit vers lequel vous déplacez l'équidé malade)

c. Une fois que vous avez isolé l'équidé, identifiez les endroits (pré, écurie 1 et 2, sellerie, box isolé) qui sont dans la zone verte (indemne), orange (à risque) et rouge (contaminée).

d. Sur ce schéma, à quel endroit mettez-vous les pédiluves et les moyens de signalisation qui servent à indiquer l'accès réservé au personnel soignant ?

e. Sachant que vous êtes le personnage au centre de l'image, dessinez à l'aide de flèches numérotées le circuit de soins (le parcours que vous effectuez pour passer d'un endroit à un autre sans risque de contamination des équidés sains).



12. **<u>Après chaque concours ou sortie à l'extérieur, nettoyez-vous et/ou désinfectez-vous votre camion ?</u>**

Nettoyage : ☐ Toujours ☐ Souvent ☐ Parfois ☐ Jamais

Désinfection : ☐ Toujours ☐ Souvent ☐ Parfois ☐ Jamais

Après avoir obtenu la réponse à cette question, rappelez au détenteur l'importance du nettoyage et de la désinfection et la nécessité d'utiliser des produits appropriés et de bien respecter les modalités d'application.

13. **<u>Selon vous, quel est l'intérêt de mettre en place des mesures de biosécurité</u> ?** (Laisser le détenteur répondre sans lui donner les réponses et cochez les cases correspondantes. Plusieurs réponses possibles)

Améliorer le **bien-être** des animaux	
Améliorer la **santé** de mes chevaux	
Diminuer les **pertes économiques**	
Diminuer le risque de **transmission** des maladies à **d'autres écuries**	
Empêcher l'**introduction d'une maladie présente à l'étranger** sur le territoire français	
Empêcher la **transmission** de la maladie aux **autres chevaux présents** dans l'écurie	
Instaurer un **climat de confiance** avec les autres écuries	
Continuer mes **activités sportives ou autres activités**	
Autre (précisez) :	

Objectif 3 : Sensibiliser le détenteur à l'intérêt de la vaccination

14. **<u>Faites-vous vacciner l'ensemble ou seulement une partie de vos équidés contre ces maladies ?</u>** (Pour chaque maladie cochez « tous » ou « aucun » ou choisissez les catégories vaccinées : « ceux qui participent à des rassemblements » et/ou « les reproducteurs » et/ou « tous sauf les poneys » et/ou « autres ». Plusieurs réponses possibles pour chaque maladie)

Maladies **contagieuses** et vectorielles	Vaccinez-vous tous vos équidés contre ces maladies ?					
	Tous	Ceux qui participent à des rassemblements (concours, courses, etc…)	Reproducteurs	Tous sauf les poneys	Autre groupe d'équidés (Précisez) :	Aucun
West Nile						
Artérite virale						
Grippe équine						
Rage						
Rhinopneumonie						
Rhodococcose (autovaccin)						
Tétanos						
Autre (précisez) :						

15. **<u>A quel âge la vaccination vous semble-t-elle pertinente (1 réponse par ligne) ?</u>**

	Pas pertinente	Peu ou pas toujours pertinente	Très pertinente
Avant 6 mois			
A 6 mois			
Avant 3 ans			
Entre 3 ans et 20 ans			
Après 20 ans			

En fin de question, expliquez brièvement au détenteur les limites de la vaccination avant 6 mois en vous référant au vadémécum.

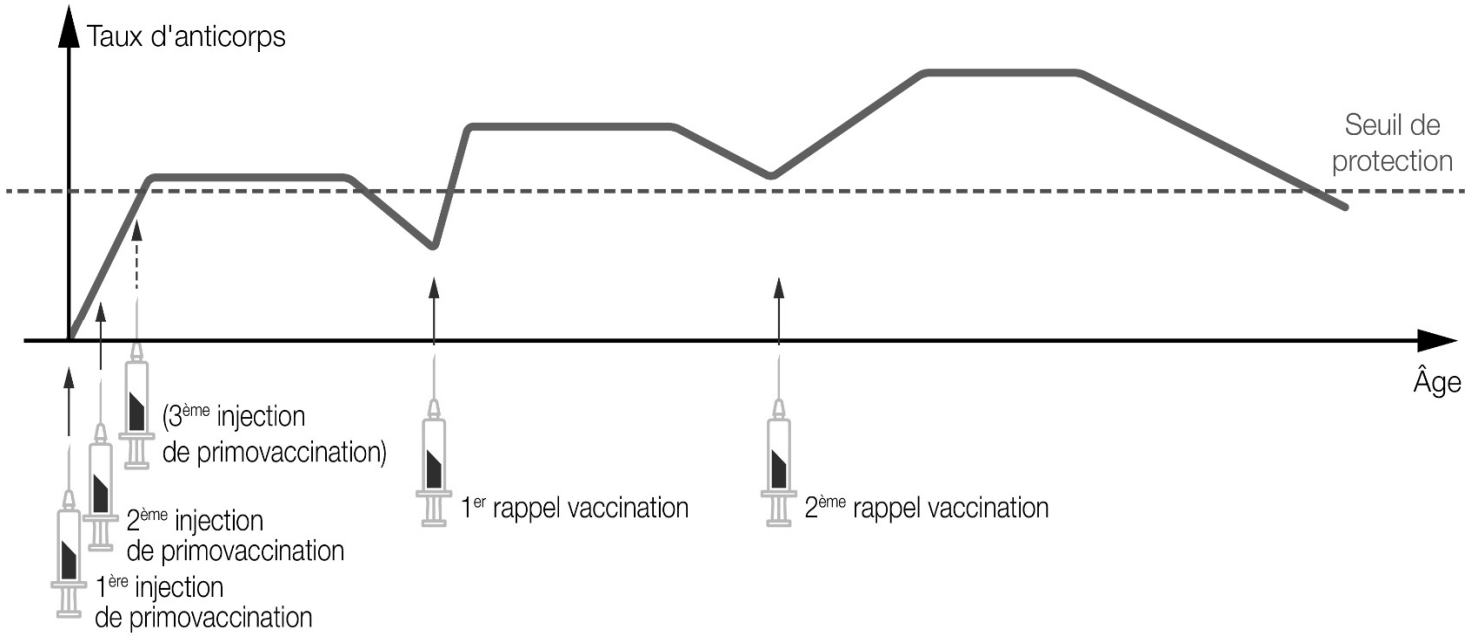
16. **<u>Si tous ou certains de vos équidés ne sont pas vaccinés contre le tétanos, la grippe et/ou la rhinopneumonie, quelles en sont les raisons ?</u> <u>(PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES)</u>**

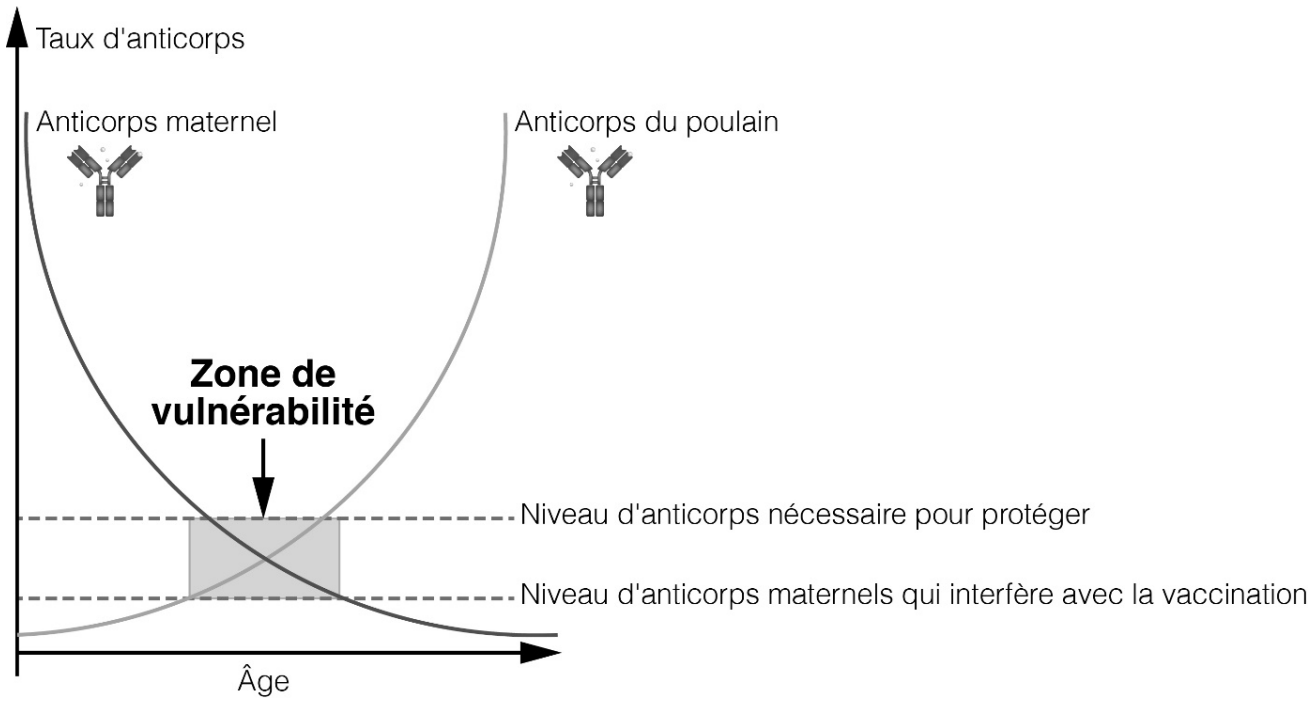
	Tétanos	Grippe	Rhinopneumonie
1.Peur des effets secondaires			
2.Cela ne sert à rien, ils ne sont pas en contact avec des chevaux extérieurs			
3.Parce que je pense que les vaccins sont inefficaces			
4.Pas d'obligation légale			
5.Pour des raisons philosophiques/éthiques, parce que je suis « anti-vaccins »			
6.Parce qu'on ne me l'a pas conseillé			
7.Pour des raisons économiques			
Sans objet (Tous mes équidés sont vaccinés)			

17. **Seriez-vous capable de brièvement expliquer le principe de primo vaccination ?**

Oui ☐ **Partiellement** ☐ **Non** ☐

Expliquez au détenteur le principe de la primo vaccination en utilisant les deux schémas ci-dessous et en vous aidant du vadémécum. Le détenteur doit pouvoir comprendre grâce à vos explications le rapport entre vaccination et protection contre les maladies et comprendre l'importance de la primo vaccination et l'intérêt du respect des protocoles vaccinaux. (Les schémas sont une représentation générale de l'évolution des anticorps suite à la vaccination. Ils sont utilisés à titre indicatif).





18. a. Il y a une épizootie de grippe dans mon effectif, mon équidé est vacciné, il ne montre pas de signe de maladie, peut-il transmettre le virus à l'extérieur ?

Oui ☐

non ☐

Je ne sais pas ☐

b. Expliquer au détenteur l'intérêt de la vaccination collective à partir du schéma ci-dessous en vous aidant du vadémécum.

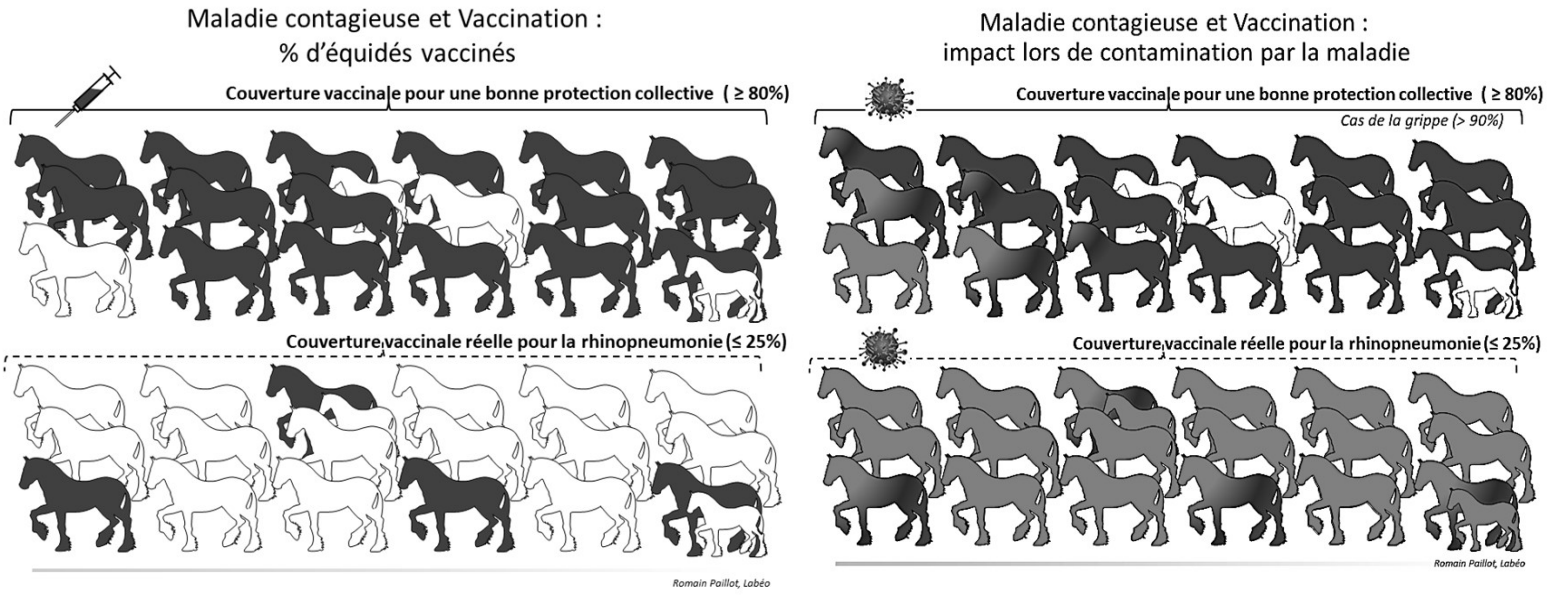


Illustration de Romain Paillot

Retour de visite

Avez-vous trouvé cette visite intéressante ?

Pas du tout intéressante ☐ Modérément intéressante ☐

Intéressante ☐ Très intéressante ☐

Avez-vous eu l'occasion d'approfondir vos connaissances grâce à cette visite ?

	Pas du tout	Un peu	Suffisamment	Beaucoup
Sur l'intérêt de la vaccination				
Sur la mise en place d'un circuit de soin				

Quelle est votre impression sur la visite ?

Trop courte ☐

Juste ce qu'il faut ☐

Un peu trop longue ☐

Beaucoup trop longue ☐

Souhaiteriez-vous qu'on fasse une mise en situation de foyer contagieux chez vous à titre d'entraînement ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Commentaires de la part du détenteur :

Commentaires et recommandations de la part du vétérinaire à l'intention du détenteur :

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Date :

Nom et signature du détenteur : Nom et signature du vétérinaire :

ANNEXE 2 : Guide du vétérinaire
Visite Sanitaire Obligatoire Equine 2019- 2020 : OUTILS DE PREVENTION CONTRE LES MALADIES CONTAGIEUSES ET VECTORIELLES CHEZ LES EQUIDES

PRESENTATION

UNE VISITE SANITAIRE POUR QUOI FAIRE ?

- Permettre un **échange privilégié** entre le détenteur et son vétérinaire sanitaire sur un sujet de santé publique vétérinaire d'importance individuelle et collective.
- Fournir des **recommandations** utiles au détenteur pour la gestion sanitaire de ses animaux.
- **Recueillir des données** épidémiologiques et sociologiques afin de définir les plans d'action collectifs.
- **Renforcer le réseau** des vétérinaires sanitaires.

MODALITES

- Cette visite concerne les détenteurs de **3 équidés et plus.**
- La visite sera réalisée de manière **biennale** par le **vétérinaire sanitaire.**
- La visite est **prise en charge financièrement par l'Etat.**
- **10% des visites** seront tirées au sort pour être **renseignées complètement sur le site de la téléprocédure** afin de faire une exploitation statistique anonyme des réponses.

OBJECTIFS DE LA VISITE

- Faire connaître au détenteur les principales maladies contagieuses et vectorielles et leur mode de transmission.
- Faire connaître au détenteur les principaux moyens de prévention et de lutte contre les maladies contagieuses ou vectorielles.
- Sensibiliser le détenteur à l'intérêt de la vaccination.

PREPARATION EN AMONT

- S'assurer lors de la prise de rendez-vous que le détenteur **détient bien 3 équidés ou plus.**
- Parmi les visites à réaliser, si le détenteur détient moins de 3 équidés, se rendre sur le site de **téléprocédure** (où est listé l'ensemble des visites à réaliser) pour **indiquer que cette visite est non réalisable** pour le motif « PLUS D'EQUIDES ».
- **Lire attentivement le vadémécum** avant de réaliser la visite avec le détenteur (afin de vous approprier le questionnaire et de pouvoir vous servir au mieux de cette visite pour apporter des conseils).
- Contacter le détenteur pour choisir une date de visite, et lui demander de **préparer** pour le jour de la visite son **numéro SIRET ou NUMAGRIT**[1] et son **numéro de lieu de détention** (IFCE/SIRE)[2]. Le prévenir qu'il doit être capable d'identifier le nombre d'équidés vaccinés et contre quelles maladies ces équidés sont vaccinés.

[1] *Pour retrouver le numéro de :*
***SIRET** : se référer à la déclaration INSEE réalisée via le centre de formalités des entreprises.*
***NUMAGRIT** : contactez le service de gestion des demandes (assistance.dsa@agriculture.gouv.fr)*
[2] *Pour plus d'informations sur la déclaration du lieu de détention : https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/lieu-de-detention/ plus d'informations sur les démarches sanitaires du détenteur : https://www.ifce.fr/document/guide-des-demarches-du-detenteur-dequide Document pour déclaration papier : https://www.ifce.fr/document/formulaire-detenteur-dequide*

Les réponses aux questions **en rouge** seront soumises à analyse statistique anonyme. Ces questions doivent donc être posées telles qu'elles sont rédigées (sans reformulation).

DESCRIPTION

Collecter des informations descriptives sur le détenteur

1/QUEL EST VOTRE TYPE D'ACTIVITE ? (PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES)

AIDE PEDAGOGIQUE : *Cochez les réponses données par le détenteur (le prévenir qu'il y a plusieurs réponses possible).*

OBJECTIF : *Le traitement statistique des données permettra d'avoir un complément d'information sur la répartition des types d'activité selon les détenteurs. Utilité pour une mise à jour de la cartographie des sports équestres et des activités autour du cheval.*

2/COMBIEN D'EQUIDES DETENEZ-VOUS ? COMBIEN DE CHEVAUX DETENEZ-VOUS ? COMBIEN DE PONEYS DETENEZ-VOUS ? COMBIEN D'AUTRES EQUIDES DETENEZ-VOUS ?

AIDE PEDAGOGIQUE : *Il est important de recueillir le nombre le plus exact possible.*

OBJECTIF : *Ces données permettront d'estimer le nombre et la catégorie des équidés présents sur le site. Les analyses permettront d'identifier si certaines catégories d'équidés sont mieux vaccinées que d'autres.*

Avant de continuer le reste du questionnaire, lire l'encart « LE SAVIEZ-VOUS ? » et posez la question « la France n'a pas connu d'épizootie de grippe depuis 2015, savez-vous pourquoi ? ». Vous pourrez ensuite donner des éléments de réponse à la question 18.

OBJECTIF 1

Faire connaître au détenteur les principales maladies contagieuses et vectorielles, leur mode de transmission

3/POUVEZ-VOUS CITER DES MALADIES CONTAGIEUSES OU VECTORIELLES ?

AIDE PEDAGOGIQUE : *Expliquez en amont ce qu'est une maladie contagieuse et une maladie vectorielle. Laissez le détenteur répondre et cochez les cases correspondantes (**le détenteur n'a pas à préciser si la maladie est contagieuse ou vectorielle**). Si le détenteur ne connaît aucune maladie, cochez « Je ne sais pas ». Après qu'il ait répondu lui énumérer la liste des principales maladies (Cf fiche à laisser au détenteur à la fin de la visite).*

OBJECTIF : *Cette question a pour objectif de faire **connaît**re au détenteur les **principales maladies** contagieuses et vectorielles et lui laisser la trace écrite des maladies dont on souhaite qu'il ait entendu parler. L'objectif est également d'**identifier les maladies qui intéressent plus particulièrement le détenteur** pour s'appuyer sur ces maladies lors des explications données tout au long de la visite. Cette question pourra également servir à rappeler les maladies classées en danger sanitaire de première et deuxième catégorie et brièvement rappeler les risques liés à ces maladies.*

ELEMENTS DE REPONSE :

Maladie contagieuse
Maladie infectieuse d'origine bactérienne, virale ou mycosique, qui se transmet d'un individu à un autre sans vecteur et sans agent intermédiaire .

Maladie vectorielle
Maladie infectieuse inoculée ou déposée par un vecteur vivant. Le vecteur ne provoque pas la maladie mais il est nécessaire à la dispersion de l'infection en transportant l'agent pathogène d'un hôte à un autre (ex : tiques pour la piroplasmose).

Vous trouverez la liste des maladies de première (DS1) et deuxième catégorie (DS2) au lien suivant :
https://be.anses.fr/sites/default/files/BEP-mg-BE60-art8.pdf
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027831750&categorieLien=id

Vous trouverez des fiches de description des maladies aux liens suivants :
https://respe.net/maladie-equine/
https://equipedia.ifce.fr/sante-et-bien-etre-animal/

Toutes les maladies infectieuses *(causées par des microorganismes pathogènes, tels que les bactéries, les virus, les parasites ou les champignons)* ***ne sont pas contagieuses****. Le tétanos est une maladie infectieuse grave voire mortelle, mais non contagieuse.*

Les changements climatiques modifient la répartition géographique de vecteurs (tels les moustiques impliqués dans la transmission de la peste équine ou encore du virus du West Nile, dangers sanitaires de première catégorie). ***L'expansion des maladies à transmission vectorielle*** *résulte de la mondialisation des échanges de biens, de l'intensification des mouvements de personnes et des changements climatiques.*

Quant à la ***maladie de Lyme***[3]*, aucun équidé n'a été enregistré avec des signes cliniques décrits dans la bibliographie pour cette maladie. Bien que de nombreux chevaux soient séropositifs et qu'il soit possible d'envisager qu'il existe une forme atténuée de la maladie ou une forme chronique, l'absence d'études scientifiques et de consensus sur le sujet ne permet pas de confirmer qu'un équidé peut contracter cette maladie.*

L'introduction d'un équidé contagieux*, même porteur sain, dans une écurie, expose au risque de contamination des autres équidés présents ou visitant cette écurie.*

A plus grande échelle, l'introduction de ***chevaux infectés par d'une maladie contagieuse non présente en France*** *est susceptible de porter atteinte à la santé animale, la santé publique et de fragiliser le commerce des équidés.*

4/IDENTIFIEZ LES SITUATIONS OU IL Y A RISQUE DE TRANSMISSION D'UNE MALADIE (COCHEZ LA CASE VRAI OU FAUX).

AIDE PEDAGOGIQUE : *Dans un premier temps, posez les questions en les reformulant si vous le souhaitez. Cochez la case OUI, NON ou JE NE SAIS PAS en fonction des réponses données par le détenteur. Dans un second temps, indiquez les bonnes réponses en faisant apparaître la correction d'une autre couleur par exemple. Précisez pour chaque item le mode de transmission mis en jeu. Lorsque le détenteur a répondu, le vétérinaire citera, pour les questions e, f, h, des maladies concernées par ce mode de transmission en s'appuyant sur le vadémécum et la fiche d'information à destination du*

[3] *Consensus ACVIM j Vet Intern Med 2018, Borrelia burgorferi Infection and Lyme disease in North American Horses : a consensus statement, T.J. Divers (MM)*

détenteur. Vous pouvez prendre les maladies citées par le détenteur à la question 3 et identifier avec lui les modes de transmission de ces maladies.

OBJECTIF : *Cette question a pour objectif de faire connaître au détenteur les principaux modes de transmission des maladies et de le* ***sensibiliser à la possible transmission d'une maladie par un porteur sain****. Un « porteur sain » (c.a.d. animal infecté asymptomatique capable d'excréter le pathogène, ex : gourme sous forme de chondroïdes dans les poches gutturales, rhinopneumonie qui se réactive à la faveur d'un stress, etc.) est capable de contaminer un autre équidé.*

ELEMENTS DE REPONSE : Les bonnes réponses sont indiquées dans le tableau. *Voir la fiche à destination du détenteur pour un récapitulatif des modes de transmission des principales maladies contagieuses et vectorielles.*

QUESTIONS	OUI	NON	Je ne sais pas	Mode de transmission
a. Pouvez- vous transporter le virus de la rhinopneumonie sur vos vêtements ?	X			**Contact indirect** transmission par des objets inanimés
b. Un cheval contaminé par la grippe éternue à l'extérieur, peut-il contaminer mon cheval qui se trouve à une centaine de mètres ?	X			**Contact indirect** transmission aéroportée (possible jusqu' à 300m !)
c. Un étalon a fait une artérite virale il y a 10j, Peut-il contaminer les juments lors de la saillie d'aujourd'hui ?	X			**Contact direct transmission vénérienne** Dans les 15-30j après la phase clinique, transmission possible par voie respiratoire, urine, crottins, sang Par la suite et pour une durée indéterminée, environ 40% des étalons ayant contracté la maladie restent porteurs dans le sperme
d. La bactérie responsable de la gourme est-elle résistante dans l'environnement ?	X			**Contact indirect** transmission via l'environnement Pendant plusieurs mois si les conditions climatiques sont favorables (chaleur, humidité) attention aussi à la sonde naso-gastrique !
e. Pouvez-vous ramener un virus d'un concours ou d'une autre écurie avec votre van ?	X			**Contact indirect** transmission par des objets inanimés (pendant quelques heures pour les herpes virus et les virus grippaux)
f. Mon cheval présente une uvéite, il est dans une écurie où des poulinières ont avorté. Peut-il y avoir un lien entre ces avortements et l'uvéite de mon cheval ?	X			**Leptospirose : Contact indirect** Transmission par de l'eau, la litière ou la nourriture contaminés ou contact transcutanée* avec matière virulentes ou environnement contaminé

** en cas d'effraction de peau ou à travers une peau abimée suite à une immersion prolongée*

QUESTIONS	OUI	NON	Je ne sais pas	Mode de transmission
g. Mon cheval a partagé son abreuvoir avec un autre cheval. Quelques jours plus tard, ce cheval a montré des symptômes de grippe. Mon cheval peut-il avoir été contaminé ?	X			**Contact indirect** transmission via l'eau (excrétion possible avant l'expression des symptômes grippaux, virus extrêmement contagieux)
h. Mon cheval s'est égratigné sur une clôture, il était à peine éraflé, peut-il attraper une maladie ?	X			**Tétanos :Contact indirect** transmission via l'environnement Ex : tétanos (Attention n'est pas contagieux)
i. Mon cheval a été piqué par des moustiques et depuis présente de la fièvre et des troubles neurologiques. A-t-il pu être contaminé par la maladie de West-Nile ?	X			**Contact indirect** transmission par un vecteur (moustique, météo dépendant). Des cas décrits en France depuis les années 2000 en région PACA et Languedoc Roussillon, le cheval est un cul de sac épidémiologique (comme l'homme) et ne peut transmettre le virus. Les oiseaux qui sont les réservoirs principaux.
j. J'introduis un cheval contaminé par l'anémie Infectieuse dans mon écurie, il n'a pas de symptômes, je ne suis pas au courant car je ne lui ai pas fait de test de Coggins. Est-ce que mes équidés, qui ne sont jamais en contact direct avec ce cheval, peuvent être contaminés par l'anémie Infectieuse ?	X			**Contact indirect** transmission par un vecteur (taons principalement) ou transmission indirecte par des objets inanimés (aiguilles à usage multiple)
k.Une piroplamose a été détectée pour l'un de mes équidés, présente-t-il un risque pour son voisin de boxe ?		X		**Contact indirect** transmission par un vecteur (tiques)



Remarque : *Un équidé excréteur du virus de le grippe qui éternue peut contaminer jusqu'à 300m de distance un congénère si les vents sont favorables !*

OBJECTIF 2

Faire connaitre au détenteur les principaux moyens de prévention et de lutte contre les maladies contagieuses ou vectorielles

Donner en introduction la définition de la biosécurité au détenteur : *Les mesures de biosécurité visent à prévenir au maximum l'introduction d'une maladie contagieuse ou vectorielle dans une structure (ex : écurie) et à limiter sa propagation au sein de l'effectif et hors de la structure. La biosécurité comprend les infrastructures, les techniques, les pratiques d'hygiène et présente une triple finalité :* ***santé animale, sécurité des aliments et santé humaine.***

5/ ISOLEMENT LORSQUE VOUS INTRODUISEZ UN NOUVEL EQUIDE OU REINTRODUISEZ UN EQUIDE (ACHAT/RETOUR DE CONCOURS/PENSION ETC…) AU SEIN DE VOTRE STRUCTURE

AIDE PEDAGOGIQUE : *Expliquez brièvement au détenteur ce qu'on entend par isolement. Une question sera posée en amont pour savoir s'il s'agit d'un centre de reproduction (5.a). Si la réponse est « Oui », précisez au détenteur que les questions 5b*

et 5c concernent l'éventuel effectif permanent et non les juments qui viennent au centre pour la reproduction.

***OBJECTIF :** L'objectif est de collecter des informations sur les habitudes du détenteur concernant les modalités pratiques mise en place lors de la l'introduction d'un équidé dans son effectif ; l'objectif est d'identifier d'éventuels dysfonctionnements et d'apporter des conseils.*

ELEMENTS DE REPONSE :
*L'**isolement** se définit comme la séparation des sujets infectieux (atteints et suspects par présentation de signes évocateurs ou ayant été en contact avec le sujet atteint) ou ayant un statut sanitaire inconnu, pendant la période de contagion, dans des conditions visant à éviter toute possibilité de transmission directe ou indirecte de l'agent infectieux à des sujets réceptifs. Le détail des actions à mener va être abordé dans les questions suivantes.*

6/SI VOUS FAITES UN ISOLEMENT, COMBIEN DE TEMPS DURE-T-IL ?

***AIDE PEDAGOGIQUE : Posez la question au détenteur s'il a répondu « toujours », « souvent » ou « parfois » à la question 5.b et/ou 5.c**. DUREE MOYENNE EN JOURS*

OBJECTIF :** L'objectif de cette question est de sensibiliser le détenteur à l'importance de l'isolement lors de l'introduction d'un nouveau cheval. Il n'y a pas de réponse unique. Cette question doit servir à sensibiliser le détenteur sur les temps d'incubation des différentes maladies. **En profiter pour souligner le fait qu'un isolement trop court entraîne un risque de contamination pour les autres équidés !

ELEMENTS DE REPONSE :

Maladie contagieuse	*Temps d'incubation*
Artérite Virale Equine	*1 à 2 semaines (max 4 semaines)*
Gourme	*3 à 7 j.*
Grippe équine	*2 à 5 j.*
Leptospirose	*1 à 2 semaines*
Rage	*15 j. à 3 mois*
Rhinopneumonie	*Très variable : quelques jours (à plusieurs mois en raison de phénomène de latence et de réactivation à la faveur de stress)*
Teigne	*2 à 3 semaines*

Le temps d'incubation correspond au temps écoulé entre l'infection d'un animal par l'agent pathogène et l'apparition des premiers symptômes.

7/ QUELLES MODALITES PRATIQUES METTEZ-VOUS EN PLACE LORS DE LA L'INTRODUCTION D'UN EQUIDE DANS VOTRE EFFECTIF ?

***AIDE PEDAGOGIQUE :** Citez chaque item au détenteur en lui faisant décrire ce qu'il met en place, évaluez l'efficacité pour chaque item (S : satisfaisant, NS : non satisfaisant,*

AA à améliorer) et formulez si nécessaire les conseils appropriés pour arriver à un niveau satisfaisant.

OBJECTIF : *L'objectif de cette question est d'apprécier si les modalités mises en place sont adéquates et ainsi échanger avec le détenteur sur les bonnes pratiques lors de l'introduction d'un équidé et les erreurs à éviter.*

ELEMENTS DE REPONSE :
Les bonnes pratiques lors de l'introduction d'un équidé sont :
1/organiser la structure d'isolement (bâtiment séparé physiquement des autres ou, à défaut, box démontable propre et désinfecté, paddock à plus de 300m des autres installations etc.) afin qu'elle soit autonome dans son fonctionnement,
2/utiliser du matériel dédié ou à usage unique (surchaussures, vêtement de protection jetable etc.), matériel de soin, balais, poubelle à crottins, pelles, seaux, licols clairement identifiés, etc.,
3/accès limité au personnel soignant uniquement (pédiluve et panneaux de signalisation),
4/mettre en place un protocole de nettoyage et désinfection (après la sortie de tout équidé de son box d'isolement),
5/ Mettre en place un circuit de soins (voir question 13).

N'hésitez pas à être plus précis et donner au détenteur des conseils plus personnalisés dans le tableau du questionnaire :

	S	AA	NS	Conseil(s)
Isolement				
Matériel réservé aux équidés isolés				
Accès réservé au personnel soignant				
Nettoyage désinfection des locaux et du matériel				
Circuit de soins				
Se référer à une procédure écrite existante sur les modalités de mise en quarantaine				

8/ SI VOUS NE METTEZ JAMAIS OU PAS SYSTEMATIQUEMENT UN ISOLEMENT EN PLACE, PRECISEZ POURQUOI ? (PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES)

AIDE PEDAGOGIQUE *: Les détenteurs qui auront répondu « TOUJOURS » ou « SANS OBJET » à la question 5.b et 5.c ne devront pas répondre à cette question. La question s'adresse aux détenteurs qui auront répondu « SOUVENT », « PARFOIS » OU « JAMAIS » a la question 5b et/ou 5c. (Laissez le détenteur répondre sans lui lire les réponses et*

cochez-la (les) réponse(s) correspondante(s). Plusieurs réponses possibles. Le vétérinaire apportera des arguments pour lever les freins identifiés.

***OBJECTIF :** L'objectif de cette question est de mieux connaitre les raisons pour lesquelles le détenteur ne met pas systématiquement en place un isolement et d'échanger avec le détenteur sur les bonnes pratiques et les risques, lorsque cet isolement n'est pas mis en place.*

9/ A QUOI ALLEZ-VOUS ETRE VIGILANT(E), LE JOUR DE L'INTRODUCTION ET DANS LES JOURS QUI SUIVENT L'INTRODUCTION OU LA REINTRODUCTION D'UN EQUIDE DANS VOTRE STRUCTURE ?

***AIDE PEDAGOGIQUE : Laissez le détenteur répondre sans lui lire les réponses** et **cochez**-la (les) réponse(s) correspondante(s). **Plusieurs réponses possibles**.*

***OBJECTIF :** L'objectif de cette question est de connaître les habitudes du détenteur lors de l'introduction/réintroduction et de le sensibiliser à l'importance de cet isolement et aux signes d'appel à surveiller. Cette question doit permettre également de discuter des signes évocateurs de maladies contagieuses ou vectorielles et de l'informer sur l'importance de la surveillance de ces signes de ces lors de l'introduction d'un nouveau cheval.*

ELEMENTS DE REPONSE :

Les éléments importants à surveiller
Comportement
Diarrhée, état des crottins
Etat général dont appétit, consommation d'eau, etc.
Ganglions
Problèmes de peau
Température
Toux, jetage, problèmes respiratoires
Vérifier que les vaccinations sont à jour

La surveillance de la température est particulièrement importante et permet une détection précoce de nombreuses maladies infectieuses.

10/ LORSQUE VOUS ACHETEZ OU VENDEZ UN EQUIDE, FAITES-VOUS REALISER UN TEST DE COGGINS POUR RECHERCHER UNE EVENTUELLE CONTAMINATION PAR LE VIRUS DE L'ANEMIE INFECTIEUSE ?

***AIDE PEDAGOGIQUE :** Expliquez à quoi sert le test de Coggins si nécessaire.*

***OBJECTIF :** L'objectif de cette question est de connaître les habitudes du détenteur concernant le test de Coggins et de le sensibiliser à l'utilité et à l'importance d'un tel test.*

ELEMENTS DE REPONSE :

L'anémie infectieuse des équidés est présente sur les 5 continents, causée par un virus de la famille des Retroviridae (même famille que le VIH). Elle est transmise principalement par piqûres de taons et par l'utilisation de matériel médical contaminé (d'où l'importance de l'utilisation de matériel à usage unique (seringues, aiguilles, etc.)). Le diagnostic est obtenu par sérologie (test de Coggins) et aucun vaccin n'est disponible à l'heure actuelle. L'anémie infectieuse se trouve sur la liste *des* ***risques sanitaires de 1ère catégorie,*** *elle est inscrite au Code Rural comme* ***vice rédhibitoire*** *sous sa seule forme sérologique (avec ou sans symptômes). La réglementation en vigueur (*décret et arrêtés du 23 septembre 1992*) prévoit la prise d'un arrêté préfectoral portant déclaration d'infection (APDI) sur le seul résultat positif du test de Coggins avec marquage et abattage des équidés atteints. Le test de Coggins est obligatoire pour l'exportation vers la plupart des pays tiers.*

Actuellement la réglementation nationale impose des tests AIE pour les étalons utilisés en insémination artificielle. La plupart des stud-books imposent des tests sur les étalons utilisés en monte naturelle et les stud-books PS (Pur-sang) et AQPS (Autre que Pur-sang) imposent des tests pour les juments saillies par des PS/AQPS.

https://www.ifce.fr/wp-content/uploads/2018/12/SIRE-depistages_vaccinations_etalons_juments_MONTE_2019.pdf

Pourquoi faire un test de Coggins lors de l'achat d'un équidé :

- ***La détection et l'éradication des cas positifs est le seul moyen d'éviter la contamination d'autres équidés car il n'existe aucun traitement.***
- ***Le test permet de détecter des équidés contaminés (asymptomatiques ou non) lors de l'achat ; ce qui permet d'éviter de contaminer les autres équidés.***
- ***Même sans symptôme, l'équidé contaminé par l'AIE peut-être une source de contamination pour les autres équidés***
- ***Dans sa forme aiguë, l'équidé atteint d'AIE présentera des symptômes sévères : fièvre, anorexie, tachycardie, difficulté respiratoire, conjonctivite, anémie sévère, matières fécales striées de sang, hémorragies et pétéchies au niveau des muqueuses. La mort survient en quelques jours dans 80% des cas aigus.***

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'AIE : https://respe.net/maladie-equine/maladies-reglementees/anemie-infectieuse-des-equides/

11/ UN EQUIDE A ETE CONFIRME ATTEINT D'UNE MALADIE CONTAGIEUSE SUITE A DES ANALYSES DE LABORATOIRE. QUE FAITES-VOUS ?

AIDE PEDAGOGIQUE : *Ne pas hésiter à rappeler la définition d'une maladie contagieuse (question 3). Ne pas montrer le schéma avant d'avoir posé la première question.*

Cette mise en situation doit-être l'occasion d'un dialogue sur les mesures de biosécurité à mettre en place en cas de maladie contagieuse en s'appuyant sur le vadémécum. Le vétérinaire peut s'il le souhaite s'appuyer sur les questions b à e. N'hésitez pas à guider le détenteur, si nécessaire, pour répondre aux questions en vous aidant du vadémécum. Donnez-lui les bonnes réponses au fur et à mesure des questions.

***OBJECTIF :** L'objectif de cette question est de sensibiliser le détenteur à l'importance des mesures à mettre en place en cas de maladie contagieuse, en particulier à **l'importance du circuit de soin,** et de le guider pour le mettre correctement en œuvre.*

ELEMENTS DE REPONSE :

a. ***Isolez-vous l'équidé ?***
 OUI TOUJOURS

b. ***Comment procédez-vous pour isoler l'équidé malade sur le schéma ci-dessous ?***
 Il faut commencer par isoler l'équidé malade dans le box à l'écart (box isolé) : ce box définit la zone rouge (animaux atteints). Dans cette zone, il faudra du matériel, et si possible du personnel dédié. Du matériel à usage unique est conseillé, y compris pour la tenue du personnel ou tout au moins des vêtements dédiés à cette zone. Un pédiluve pourra aussi être installé devant la zone rouge.

c. ***Une fois que vous avez isolé l'équidé, identifiez les endroits (pré, écurie 1 et 2, sellerie, box isolé) qui sont dans la zone verte (indemne), orange (à risque) et rouge (contaminée).***
 Dans l'idéal, il faut du matériel, voire du personnel dédié pour chaque zone. Si pas de personnel unique, il faut une tenue vestimentaire dédiée à chaque zone.

 - *Le **box isolé** est en zone rouge.*
 L'équidé malade, puis tous ceux qui développeront des symptômes (y compris hyperthermie) seront isolés et se trouveront donc en zone rouge.

 - *L'**écurie 2** où était stationné l'équidé malade représente la zone orange, à surveiller, car les équidés ont été en contact avec l'animal malade et sont donc potentiellement en incubation. Un pédiluve peut être installé au niveau de la zone orange également. Les **équidés suspects** (écurie où était l'équidé malade) se trouvent donc en zone orange.*

 - *Les **équidés au pré et l'écurie 1** sont la zone verte car ces chevaux n'ont pas été en contact avec l'équidé malade et ne doivent pas l'être.*

 - *La **sellerie** est en zone verte, et doit le rester. Pour cela, le matériel de soin qu'elle contient ne doit être utilisé que pour les zones vertes (et éventuellement orange), et être nettoyé et désinfecté après chaque série*

de soins. L'idéal est que du matériel et du personnel soient dédiés à chaque zone. Tous les équidés qui ne sont pas malades et qui n'ont pas été en contact avec l'équidé malade se trouvent en zone verte. Cependant il est possible que la sellerie soit en zone orange : Par exemple, lorsqu'un filet contaminé est remis dans la sellerie avant identification d'un équidé malade. Pour que la sellerie redevienne une zone verte il faut tout nettoyer et désinfecter (selon procédures détaillées par la suite (question e.).

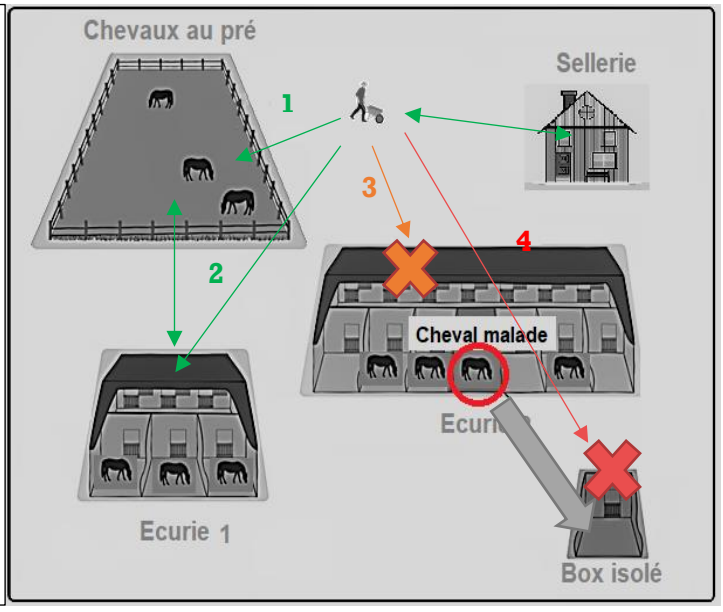
d. Sur ce schéma, à quel endroit mettez-vous les pédiluves et les moyens de signalisation qui servent à indiquer l'accès réservé au personnel soignant ?

Un pédiluve doit être installé devant le box isolé ainsi que devant la zone orange. Les moyens de signalisation sont impératifs devant le box isolé. Un panneau "sens interdit" avec noté "accès réservé au personnel soignant" est une bonne signalisation. Insister sur le fait que les pédiluves doivent être renouvelés quotidiennement sinon ils deviennent des bouillons de culture !

e. Sachant que vous êtes le personnage au centre de l'image, dessinez à l'aide de flèches numérotées le circuit de soins (le parcours que vous effectuez pour passer d'un endroit à un autre sans risque de contamination des équidés sains).

Vêtements dédiés, nettoyage des mains, matériel à usage unique, signalisation et pédiluve ; personnel dédié uniquement à cette zone si possible. Accès réservé au personnel soignant.

Pédiluve, matériel dédié ou nettoyé et désinfecté après chaque utilisation ; personnel dédié uniquement à cette zone si possible.



Le circuit de soins se conduit comme suit :

- Sellerie : Le matériel doit être propre et désinfecté après chaque circuit s'il n'est pas dédié à chaque zone (question 12 pour quelques exemples de produits de nettoyage et désinfection).

*- Zone verte en commençant par les populations plus sensibles (**chevaux au pré** surtout si juments gestantes et poulains), puis écurie verte. **Les équidés peuvent être conduits***

au pré vert également en évitant de passer devant les boxes rouges et oranges *autant que possible.*

- Zone orange
- Finir par la zone rouge si pas de personnel dédié, MAIS avec du matériel dédié à la zone rouge obligatoirement. Nettoyage et désinfection du matériel, des mains, changement de tenue, etc. sont obligatoires à chaque sortie de la zone.

En cas de suspicion (nouvel équidé en hyperthermie) :

- *Contacter votre vétérinaire pour qu'il examine les chevaux suspects, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie.*
- *Isoler, autant que faire se peut, les chevaux suspects.*
- *Isoler pour quarantaine les chevaux ayant été en contact avec l'animal suspect.*
- *Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation).*
- *Limiter des mouvements de chevaux dans et hors de la structure.*

En cas de confirmation de maladie contagieuse[4], *les mesures ci-dessus doivent être renforcées en concertation avec le vétérinaire pour limiter la propagation de la maladie au sein de la structure et à l'extérieur :*

- *Isoler les animaux suspects (dès l'apparition d'une hyperthermie).*
- *Des prélèvements réguliers peuvent être mis en place pour suivre l'excrétion du virus (et donc la contagiosité) au sein d'un effectif.*
- *Suivre la température de tout l'effectif pendant 1 semaine (période d'incubation)*
- *Mettre en place un circuit de soins (débuter les soins par les lots d'animaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints).*
- *Réaliser les soins entre les différents lots par des personnels différents ou à défaut en suivant le circuit de soins, changer de tenue entre les différents lots si personnels uniques.*
- *Désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique ; mettre en place des pédiluves devant les zones infectées ; les désinfectants virucides usuels sont actifs contre la plupart des virus.*
- *Limiter le contact des chevaux infectés uniquement au personnel responsable des soins*
- *Arrêter les mouvements dans et hors de la structure*
- *Désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction d'animal dans un local « infecté »*
- *Désinfecter les vans et camions de transport*

Ces mesures de prévention doivent continuer à être appliquées pendant 30 jours après constat du dernier symptôme de la maladie concernée.

[4] **https://respe.net/prevention/fiche-technique-confirmation-dune-maladie/**

12/ APRES CHAQUE CONCOURS OU SORTIE A L'EXTERIEUR, NETTOYEZ-VOUS ET/OU DESINFECTEZ-VOUS VOTRE CAMION ?

AIDE PEDAGOGIQUE : *Laisser répondre le détenteur et cochez les cases correspondantes. Puis lui demander les produits qu'il utilise sans les noter. Ensuite lui expliquer la procédure pour un nettoyage/désinfection efficace.*

OBJECTIF : *L'objectif de cette question est de sensibiliser le détenteur à la possibilité de transporter une maladie contagieuse via un van/camion et de lui expliquer l'importance de nettoyer et désinfecter avec un produit adéquat son van/camion lorsqu'il revient de l'extérieur.*

ELEMENTS DE REPONSE : *Avoir une bonne hygiène des locaux et du matériel fait partie des mesures de biosécurité. Le nettoyage et la désinfection des camions et vans en font partie également et présentent un risque pour la biosécurité s'ils ne sont pas réalisés lors d'un retour sur le lieu de détention. En effet, un agent pathogène maintenu dans de bonnes conditions (humidité, fluides biologiques par exemple), peut survivre plusieurs jours dans le milieu extérieur et donc être contaminant. Une* ***phase de nettoyage préalable est obligatoire*** *pour permettre au produit désinfectant d'atteindre toutes les surfaces susceptibles d'héberger l'agent pathogène. Un respect strict du mode d'emploi du produit utilisé est aussi obligatoire. Il existe plusieurs produits efficaces ; ci-dessous une liste non exhaustive :*

NOM DEPOSE	LABORATOIRE
AGRIGERM 1510 *	CEETAL
ASEPTOL Excellium	SYNTHESE ELEVAGE
DESOGERME MICROCHOC *	ACI
SANITERPEN 90	ACTION PIN
SEPTICID	QUALIAN
STERI-7XTRA CONCENTRE**	POMMIER NUTRITION
TH5	SOGEVAL
VIRAKIL NG	CEVA
VIRKON *	QUALIAN

Attention de respecter les conditions d'utilisation (temps de pose, nettoyage préalable et dilution)
**utilisation possible en présence d'animaux si respect des consignes d'utilisation*
***action prolongée de 14jours*

13/ SELON VOUS, QUEL EST L'INTERET DE METTRE EN PLACE DES MESURES DE BIOSECURITE ?

AIDE PEDAGOGIQUE : *Expliquer en amont ce que sont les mesures de biosécurité (définition avant la question 5). Laisser le détenteur répondre sans lui donner les réponses et cochez les cases correspondantes. (Plusieurs réponses possibles).*

OBJECTIF : *L'objectif est de sensibiliser le détenteur aux nombreux avantages des mesures de prévention.*

ELEMENTS DE REPONSE :

Améliorer le **bien-être** des animaux	X
Améliorer la **santé** de mes chevaux	X
Diminuer les **pertes économiques**	X
Diminuer le risque de **transmission** des maladies à **d'autres écuries**	X
Empêcher l'**introduction d'une maladie présente à l'étranger** sur le territoire français	X
Empêcher la **transmission** de la maladie aux **autres chevaux présents** dans l'écurie	X
Instaurer un **climat de confiance** avec les autres écuries	X
Continuer mes **activités sportives ou autres activités**	X
Autre (précisez) :	

Les mesures de biosécurité visent à prévenir au maximum l'introduction d'une maladie contagieuse (ou vectorielle) dans une structure ainsi qu'à limiter sa propagation au sein de l'effectif et hors de la structure. A titre individuel, elles permettent de limiter l'infection d'un animal, les symptômes s'il contracte la maladie, la dissémination de l'agent aux autres équidés de la structure (prévention sanitaire et médicale) et ainsi de préserver la santé mais aussi le bien-être des animaux. Elles permettent également de limiter les coûts directs (soins aux animaux malades) et indirects (limitation, voire arrêts des mouvements dans la structure : ouverture public, engagement concours, courses, etc.)

14/ FAITES-VOUS VACCINER L'ENSEMBLE OU SEULEMENT UNE PARTIE DE VOS EQUIDES CONTRE CES MALADIES ? (REPONDRE POUR CHAQUE MALADIE ET PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES A CHAQUE MALADIE)

AIDE PEDAGOGIQUE : *Pour chaque maladie cochez « tous » ou « aucun » ou choisissez les catégories vaccinées : « ceux qui participent à des rassemblements » et/ou « les reproducteurs » et/ou « tous sauf les poneys » et/ou « autres », en fonction de la réponse donnée par le détenteur. Si le détenteur vaccine une autre catégorie d'équidés que celles pré-citées, cochez « Autre groupe d'équidés » et précisez laquelle.*

*Une réponse par ligne (**vérifiez les carnets de vaccination si nécessaire**).*

OBJECTIF : *Cette question a pour objectif d'identifier contre quelle(s) maladie(s) le détenteur vaccine ses équidés et quels équidés il vaccine (tous ou seulement une partie). A l'issue de cette question, le détenteur doit connaître les principales maladies*

contagieuses et vectorielles contre lesquelles il existe une vaccination (=l'ensemble des maladies reprises dans le tableau).

ELEMENTS DE REPONSE :
Chez les équidés, il n'existe pas de vaccin contre toutes les maladies, notamment contre les herpèsviroses autres que celles de type 1 et 4 (rhinopneumonie), les rhinovirus, adenovirus, rotavirus (vaccin existe à l'étranger), les encéphalites exotiques, la leptospirose, les piroplasmoses, la maladie de Lyme, l'anaplasmose, etc...

OBJECTIF 3

Sensibiliser le détenteur à l'intérêt de la vaccination

15/ A QUEL AGE LA VACCINATION VOUS SEMBLE-T-ELLE PERTINENTE (UNE REPONSE PAR LIGNE) ?

AIDE PEDAGOGIQUE : *Demandez au détenteur de choisir pour chaque âge du tableau si la vaccination est : « pas pertinente », « peu ou pas toujours pertinente » ou « très pertinente ».*

OBJECTIF : *L'objectif de cette question est d'expliquer au détenteur que la vaccination est pertinente à différents stades physiologiques et qu'elle est à démarrer à 6 mois compte tenu de l'état actuel des connaissances.*

ELEMENTS DE REPONSE :

	Pas pertinente	Peu ou pas toujours pertinente	Très pertinente
Avant 6 mois		X	
A 6 mois			X
Avant 3 ans			X
Entre 3 ans et 20 ans			X
Après 20 ans			X

Pour les plus jeunes, il convient de les vacciner le plus tôt possible, tout en n'entrant pas en compétition avec les anticorps maternels. Une vaccination à partir de 2 mois a été suggérée, mais des études récentes tendent à montrer que la mise en place de la protection vaccinale sur des individus de 2 à 6 mois est variable d'un individu à l'autre et que la protection peut ne pas se mettre en place. Il est donc préconisé, dans l'état actuel des connaissances, de démarrer la vaccination à 6 mois, ou si une vaccination est entamée avant 6 mois, de renouveler la primovaccination à partir de 6 mois.

ATTENTION *: La vaccination avant 6 mois n'est donc pas contre-indiquée si la jument a été mal vaccinée ou si la prise de colostrum ne s'est pas faite correctement ou lors d'une situation épidémiologique défavorable (voir également courbe de l'interférence avec les anticorps maternels question 18).*

*Pour une bonne protection vaccinale d'une population vis-à-vis d'une maladie, il faut qu'*à minima *80% de la population soit vaccinée. La vaccination doit donc concerner tous les individus, en particulier :*

- les individus les plus sensibles (système immunitaire moins performant), à savoir les jeunes, les individus âgés, les juments gestantes,
- les équidés participant à de nombreux rassemblements et/ou se déplaçant beaucoup (manifestations équestres, concours, courses, reproduction, etc.).

*La **vaccination,** une fois mise en place, doit être **suivie strictement** (rappels suivant protocole) ; **dans le cas contraire, l'animal n'est plus correctement protégé et il faudra renouveler la primo vaccination.***

16/ SI CERTAINS DE VOS EQUIDES NE SONT PAS VACCINES CONTRE LE TETANOS, LA GRIPPE ET/OU LA RHINOPNEUPONIE, QUELLES EN SONT LES RAISONS ? (PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES)

***AIDE PEDAGOGIQUE :** Echanger avec le détenteur pour savoir quels équidés ne sont pas vaccinés, et pour quelles raisons.*

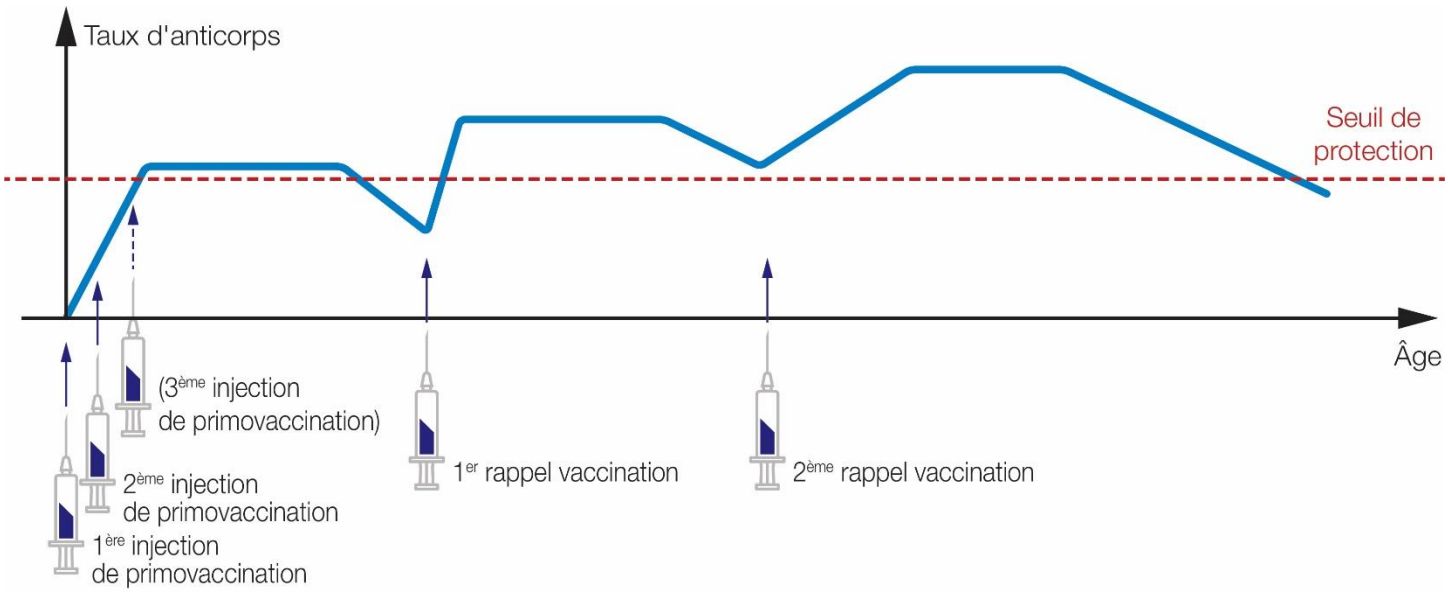
***OBJECTIF :** Cette question a pour objectif d'identifier les barrières à la vaccination et discuter avec le détenteur des avantages et des limites de la vaccination*

17/ SERIEZ-VOUS CAPABLE DE BRIEVEMENT EXPLIQUER LE PRINCIPE DE PRIMO VACCINATION ?

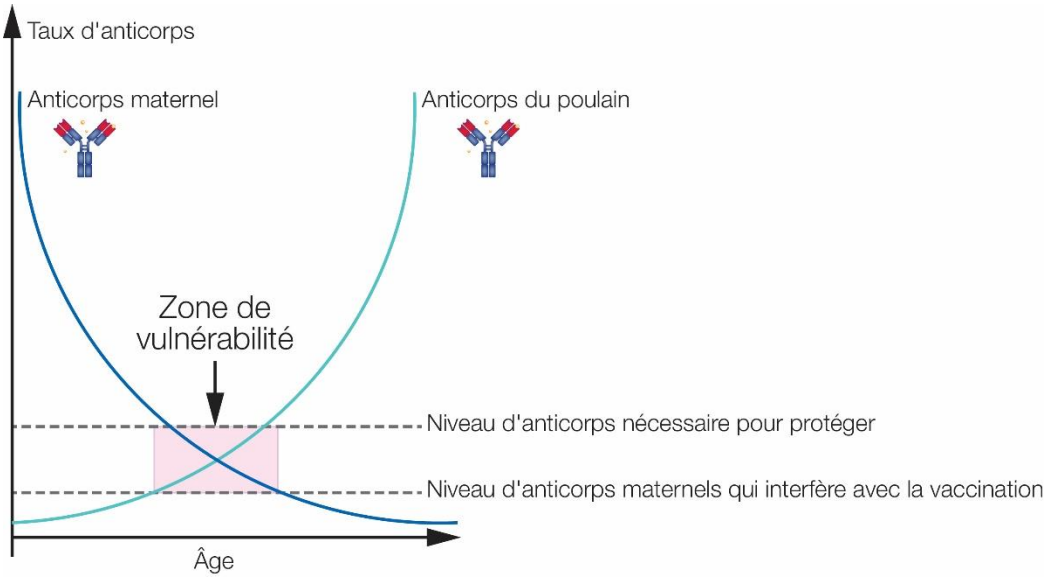
***AIDE PEDAGOGIQUE :** Laisser le détenteur expliquer brièvement ce qu'est la primo vaccination s'il répond « oui » ou « partiellement ». Ensuite expliquez au détenteur le principe de la primovaccination en utilisant les deux schémas. Le détenteur doit pouvoir comprendre grâce à vos explications le rapport entre vaccination et protection contre les maladies et comprendre l'importance de la primovaccination et l'intérêt du respect des protocoles vaccinaux.* (Les schémas sont une représentation générale de l'évolution des anticorps suite à la vaccination. Ils sont utilisés à titre indicatif).

***OBJECTIF :** Cette question a pour objectif de faire connaître au détenteur le principe de primovaccination et lui faire comprendre son importance.*

ELEMENTS DE REPONSE :



Le schéma 1 (schéma plus grand en fin de document)
La primo vaccination est la phase du protocole qui permet de mettre en place la protection chez l'équidé. Elle se compose de 2 ou 3 injections à intervalles définis.
Des rappels sont ensuite à effectuer à intervalles réguliers, définis eux aussi dans le protocole vaccinal du vaccin. S'ils ne sont pas respectés (oubli, décalage, etc.), la protection n'est plus efficace, et pour la remettre en place, il faudra de nouveau procéder à une primovaccination.
https://equipedia.ifce.fr/sante-et-bien-etre-animal/soin-prevention-et-medication/prevention/vaccinations.html



Le schéma 2 (schéma plus grand en fin de document)
La protection du poulain à la naissance dépend des anticorps contenus dans le colostrum. Les anticorps maternels vont interférer avec la vaccination si leur concentration est trop élevée. Il faut donc attendre que leur concentration soient suffisamment faible pour vacciner le poulain. Il est en effet difficile d'évaluer cette zone d'interférence. En cas de vaccination trop précoce : les anticorps maternels bloquent les effets du vaccin. En cas de vaccination trop tardive : Il y a une période à risque où le jeune n'est plus protégé.
https://equipedia.ifce.fr/fileadmin/bibliotheque/3._Guide__pocket_et_autres_pdf/3.6._Articles_equ_idee/equidee-age-et-anticorps-maternel-2-facteurs-contre-la-grippe-equine-chez-le-poulain-07.17.pdf

Concernant les protocoles :
La vaccination grippe commence par une primovaccination comprenant 2 injections à 1 mois d'intervalle, puis une 3ème entre 5 et 6 mois. Des rappels sont faits ensuite tous les ans ou tous les 6 mois.
La vaccination HVE 1/4 comporte une primovaccination avec 2 injections à un mois d'intervalle, puis ensuite des rappels annuels, même si actuellement il est fortement recommandé de passer à des rappels tous les 6 mois.

Pour les obligations réglementaires pour les chevaux de courses : http://www.france-galop.com/fr/content/du-nouveau-dans-le-code-des-courses
https://www.letrot.com/fr/documentation-code-des-courses

ATTENTION : Ces protocoles peuvent avoir des variantes en fonction du vaccin utilisé (selon le laboratoire fournisseur) ou du stade physiologique (reproducteurs). *Chaque vaccin a son propre mode d'emploi établi dans des conditions strictes. Pour qu'un équidé soit correctement vacciné contre une maladie donnée, le protocole de vaccination présent dans le mode d'emploi du vaccin doit être respecté strictement.*

18/ IL Y A UNE EPIZOOTIE DE GRIPPE DANS MON EFFECTIF, MON EQUIDE EST VACCINE, IL NE MONTRE PAS DE SIGNE DE MALADIE, PEUT-IL TRANSMETTRE LE VIRUS A L'EXTERIEUR ? EXPLIQUER AU DETENTEUR L'INTERET DE LA VACCINATION COLLECTIVE A PARTIR DU SCHEMA

AIDE PEDAGOGIQUE : Poser la question 18.a au détenteur*. Expliquez pourquoi « oui » est la bonne réponse et passez à l'exercice 18.b.*

OBJECTIF : *Ces questions ont pour objectif de mieux faire comprendre au détenteur l'intérêt de la vaccination collective.*

ELEMENTS DE REPONSE :
Question 18.a Il y a une épizootie de grippe dans mon effectif, mon équidé est vacciné, il ne montre pas de signe de maladie, peut-il transmettre le virus à l'extérieur ?

Oui	☒
Non	☐
Je ne sais pas	☐

La vaccination a pour but d'atténuer les symptômes et limiter l'excrétion de l'agent infectieux. Dans le cas de la vaccination grippe, les symptômes peuvent être totalement absents chez un cheval vacciné, mais pas l'excrétion virale. L'équidé peut donc excréter du virus « au bout du nez » et être contagieux tout en semblant être en pleine forme.

Question 18.b (Des schémas en couleur sont disponibles à la fin du vadémécum)
Ceci est la réponse du quizz en début de questionnaire !

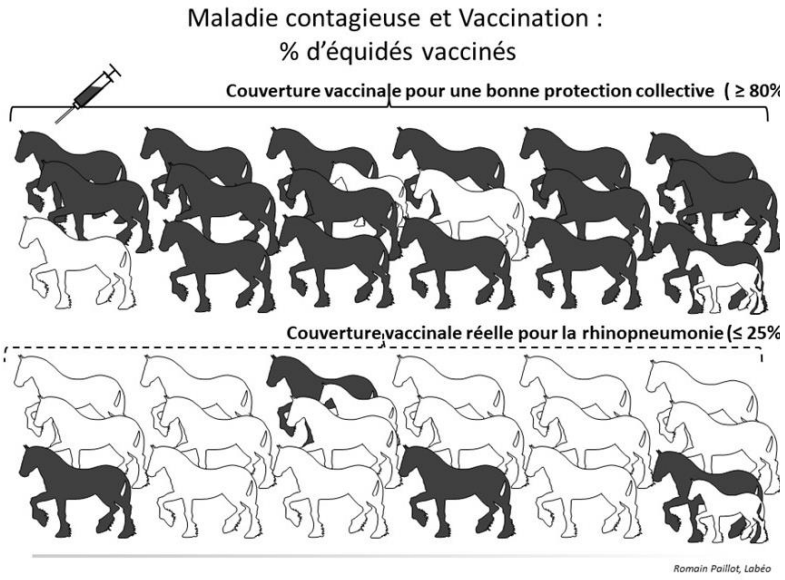
*Le **schéma 1** montre deux populations avec un taux de vaccination différent (chevaux **vaccinés en noir**, chevaux non vaccinés en **blanc**) :*
- une population vaccinée à plus de 80%
- une population vaccinée à moins de 25%

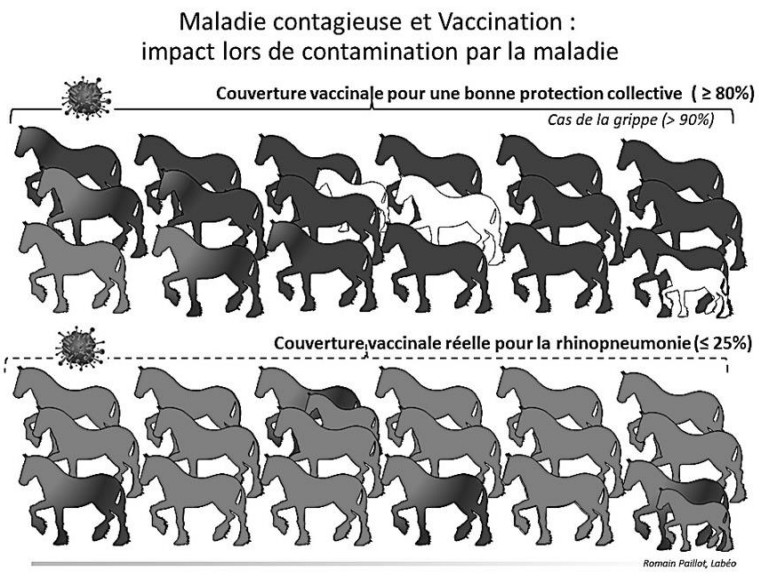
*Le **schéma 2** montre la réaction de ces deux populations vis-à-vis de l'introduction d'un agent pathogène contagieux. Les chevaux gris sont ceux qui sont atteints par la maladie, et présenteront des symptômes, les chevaux noir sont ceux que le vaccin protège contre*

la maladie, les chevaux gris et noirs, ceux que le vaccin protège partiellement (plus ou moins selon les individus).

*- dans la **population vaccinée à plus de 80%,** les chevaux malades sont très peu nombreux, **quelques individus sont atteints mais de façon modérée** et il y a parfois des chevaux non vaccinés qui pourront échapper à la maladie.*
La vaccination de la population équine vis-à-vis de la grippe répond à ce schéma. Elle atteint un taux de plus de 90%, ce qui explique le peu de cas recensés en France, voire l'absence de cas pendant quelques années. Même vis à vis d'une souche différente de celles circulant actuellement, comme pour les foyers détectés en 2019, le taux élevé de vaccination explique le nombre modéré d'équidés atteints par rapport à celui d'autres pays européen (où la vaccination est bien moins répandue) ainsi que le peu d'équidés présentant des symptômes importants (la majorité a uniquement présenté de l'hyperthermie).

*- la **population vaccinée à moins de 25%** réagit de façon complètement différente avec une **majorité d'équidés non vaccinés malades** et **les individus vaccinés qui vont montrer des symptômes modérés, mais globalement plus marqués que dans une population vaccinée à 80%.***





Conclusion : Pour protéger la filière équine, la vaccination est un élément clé de prévention. Pour une meilleure connaissance de la situation sanitaire vis-à-vis des maladies contagieuses et vectorielles, le détenteur peut s'abonnez aux alertes du R.

et déclarer les cas (https://respe.net/vigirespe/).

RETOUR DE VISITE

*N'oubliez pas de demander au détenteur de répondre aux questions sur le retour de visite et d'ajouter des **recommandations spécifiques pour le détenteur** en fin de visite sur des points qui vous paraissent important en fonction du déroulement de la visite.*

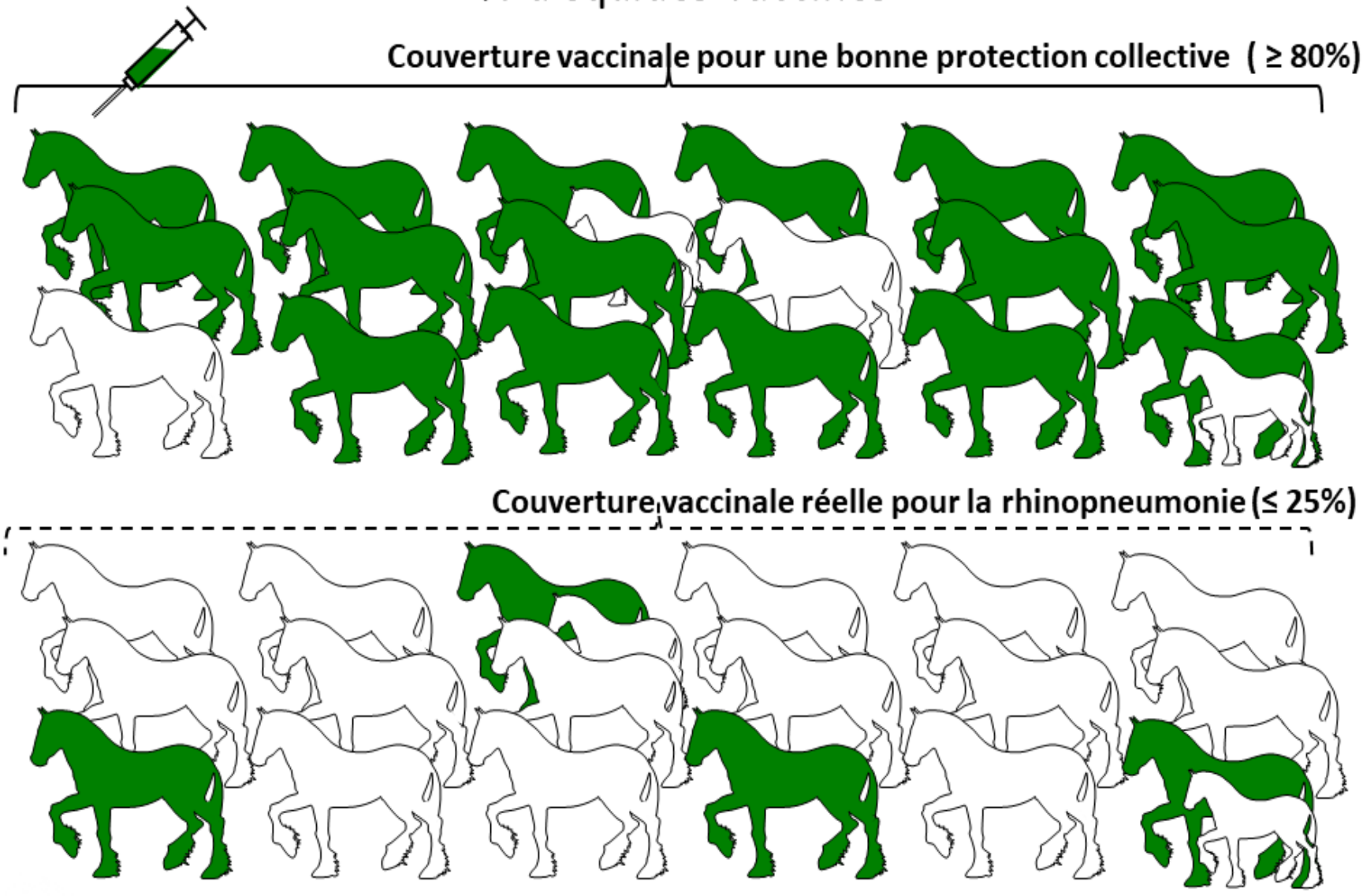
Pour la question : ***AIMERIEZ-VOUS QU'ON FASSE UNE MISE EN SITUATION DE FOYER CONTAGIEUX CHEZ VOUS A TITRE D'ENTRAINEMENT ?***

AIDE PEDAGOGIQUE : Selon les réponses apportées au questionnaire, il peut être intéressant de proposer une mise en situation avec le détenteur ultérieurement (lors d'une visite dédiée, dans le cadre du BSE, etc.) pour expliquer au détenteur comment il peut mettre en place de façon pratique la gestion d'un foyer de maladie contagieuse dans sa structure : mise en place de l'isolement, du circuit de soins etc.

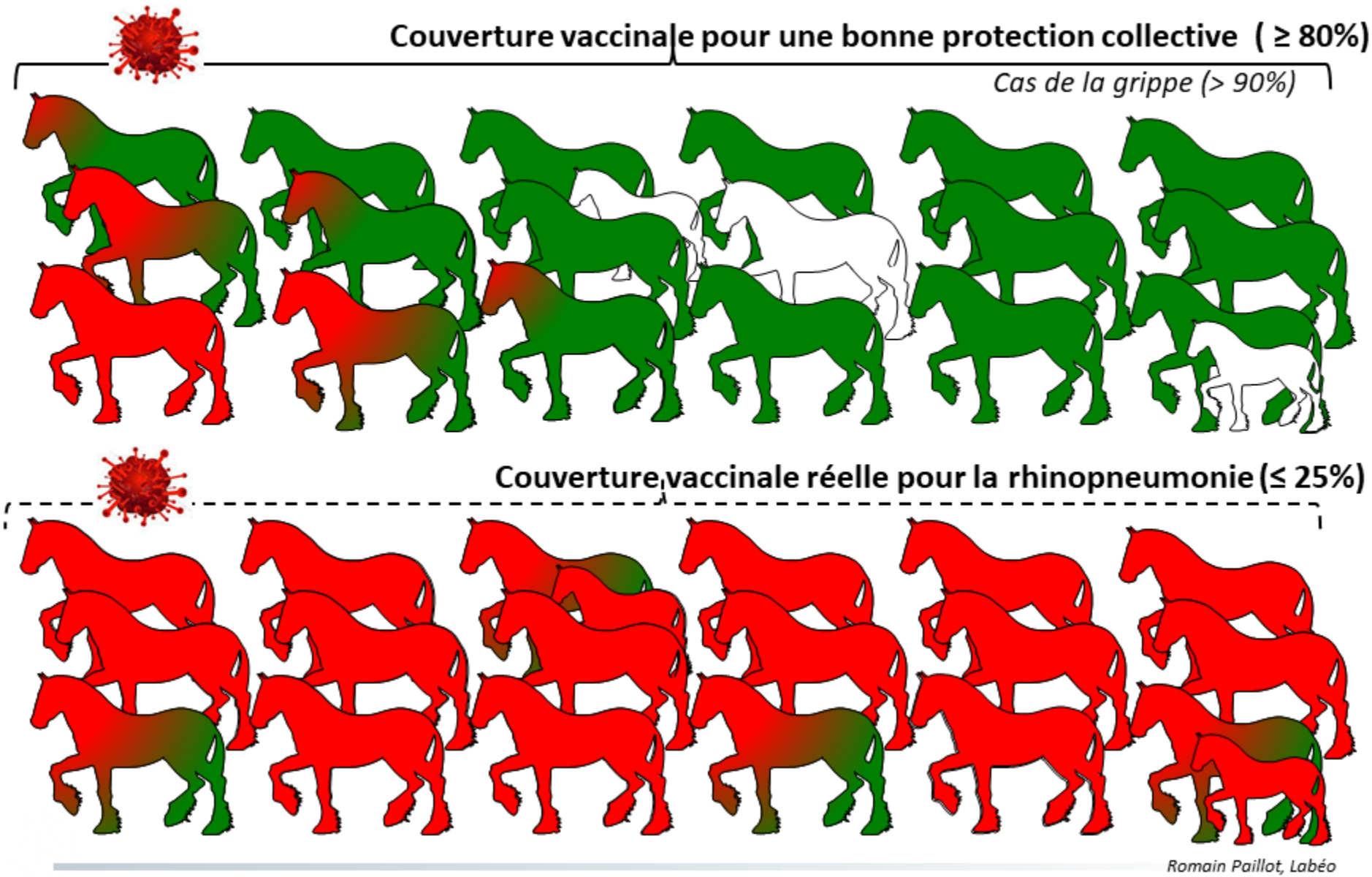
OBJECTIF : Faire connaître au détenteur cette possibilité et en expliquer les avantages. S'il est confronté à la situation, le détenteur saura mieux réagir, en particulier en attendant son vétérinaire. Cette mise en situation n'est pas à réaliser le jour de la visite mais à programmer ultérieurement.

Une fois la visite effectuée, vous devez vous rendre sur le site de téléprocédure pour la valider. 10% des visites (tirées au sort) devront être enregistrées sur le site de téléprocédure (enregistrement de l'intégralité des questions soumises à analyse statistique).
S'il n'a pas été possible de réaliser cette visite (refus du détenteur, détention de moins de 3 équidés, etc.), vous devez également vous rendre sur le site de téléprocédure pour le signaler.
N'hésitez pas à consulter le tutoriel relatif à la téléprocédure. Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre DDPP ou de votre OVVT qui pourront vous aider dans cette démarche.

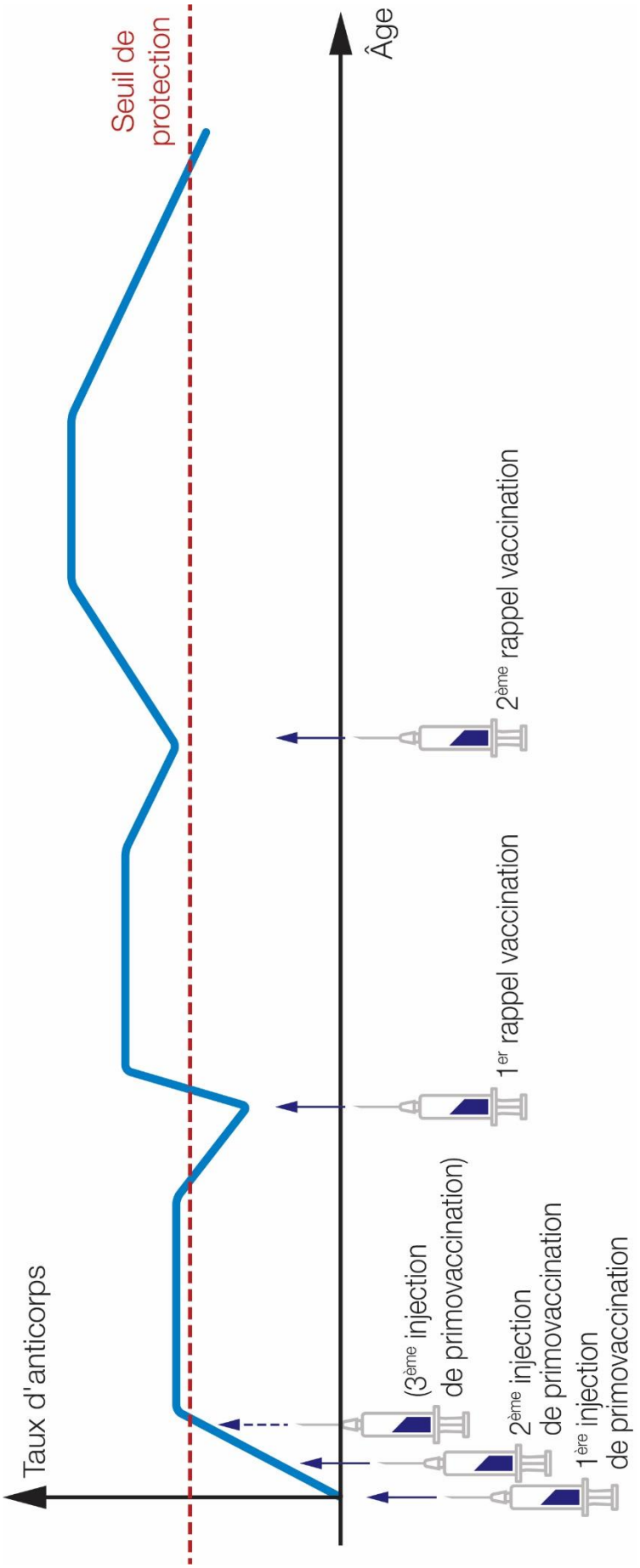
Maladie contagieuse et Vaccination :
% d'équidés vaccinés

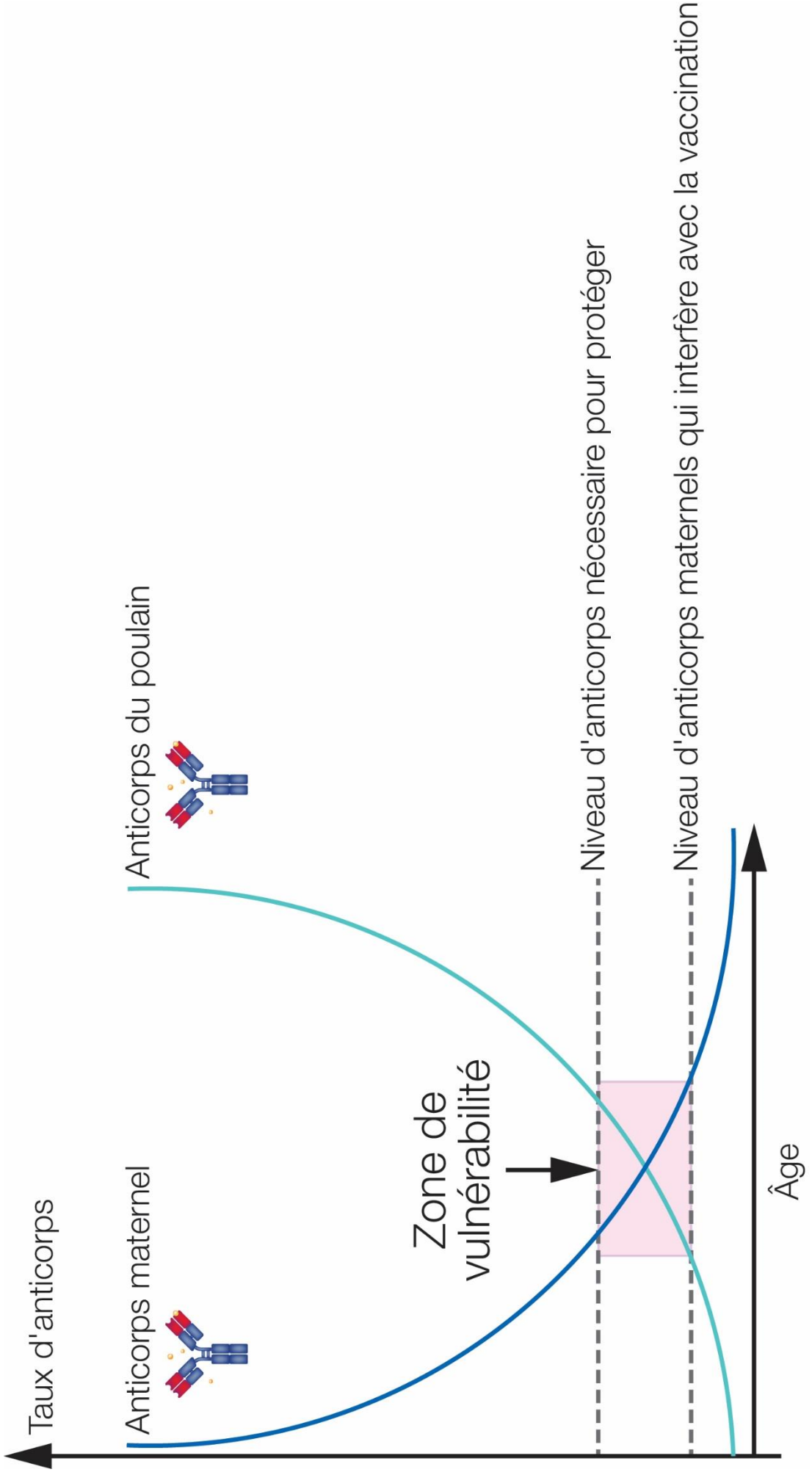


Maladie contagieuse et Vaccination : impact lors de contamination par la maladie



Romain Paillot, Labéo

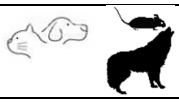

Seuil de protection
Âge
Taux d'anticorps
1ère injection de primovaccination
2ème injection de primovaccination
(3ème injection de primovaccination)
1er rappel vaccination
2ème rappel vaccination


Taux d'anticorps
Anticorps maternel
Anticorps du poulain
Zone de vulnérabilité
Niveau d'anticorps nécessaire pour protéger
Niveau d'anticorps maternels qui interfère avec la vaccination
Âge

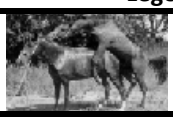
ANNEXE 3 : Les sources et modes de transmissions des maladies

Vous trouverez des fiches de description des maladies aux liens suivants :

RESPE : https://respe.net/maladie-equine/ **IFCE :** https://equipedia.ifce.fr/sante-et-bien-etre-animal/

	Sources de contamination	Transmissions		
		Contacts directs	Contacts indirects	
			Environnement	Vecteurs
Anémie infectieuse équine	Sang			
Métrite contagieuse équine	Sécrétions génitales			
Artérite virale équine	Sécrétions respiratoires, larmes, urines, crottins, sang, sperme, annexes fœtales			
Fièvre de West-Nile	Piqûre de moustiques (contaminés par un oiseau infecté)			
Gourme (ou *Streptococcus equi subsp. equi*)	Sécrétions respiratoires, pus			
Grippe équine	Sécrétions respiratoires			
Herpèsviroses équins	Sécrétions respiratoires, avorton, annexes fœtales			
Leptospirose	Urine, avorton, annexes fœtales, lait			
Piroplasmoses *(Theileria equi et Babesia caballi)*	Salive des tiques (contaminées par le sang d'un cheval porteur de la maladie)			
Rage	Salive, Sang			
Rhodococcose	Crottins et poussière			
Teigne	Animaux contaminés, poils, squames			
Tétanos	Terre contenant des spores			

Légende

Chevaux	 Cheval infecté ou porteur	 Maladie sexuellement transmissible : saillie ou insémination artificielle			
Vecteurs	 Insectes piqueurs	 Tiques	 Moustiques	Animaux domestiques 	 Animaux sauvages
Environnement	 Matériel de pansage, seau, mangeoire, équipement, vêtements et personnes	 Aiguilles réutilisées	 Pâtures, sols et eaux	 Eau et aliments	 Ecuries et véhicules souillés

Les principales bonnes pratiques sanitaires à appliquer

Les maladies contagieuses

En prévention

- **Surveiller** quotidiennement **l'état de santé** des équidés.
- Rechercher l'anémie Infectieuse **(test de Coggins) lors de la vente ou l'achat** d'un équidé.
- **Vacciner** : *sous couvert de la disponibilité d'un vaccin et d'une discussion préalable avec son vétérinaire.*
- **Prévoir une possibilité d'isolement** lors de **l'introduction et la réintroduction** d'un équidé au sein de la structure (prise de température au moins une fois par jour) et **prendre des précautions si vous organisez un rassemblement** d'équidés (s'assurer de la bonne santé des équidés participants, nettoyage/désinfection des boxes avant et après, communiquer sur le risque, etc.).

Lorsque qu'une maladie est suspectée ou confirmée dans une écurie*

- **Isoler** les équidés malades et prendre deux fois par jour la **température** des **autres équidés.**
- Contacter son **vétérinaire.**
- Etablir un **circuit de soins** ; débuter les soins par les animaux sains pour terminer par les équidés suspects (qui ont été en contact avec l'équidé malade) puis les équidés malades. De préférence **les personnes en charge des équidés malades ne doivent pas avoir de contact avec les autres équidés** (tenue spécifique + pédiluve). Si pas de personnes dédiées aux équidés malades, **changer de tenue pour les équidés malades et mettre en place un pédiluve**).
- **Se laver et se désinfecter les mains et changer de tenue** après avoir manipulé un animal malade, et porter des gants à usage unique.
- **Interdire les contacts** entre les équidés malades et les personnes de l'écurie et mettre en place une signalisation.
- **Interdire au maximum les mouvements d'équidés** (entrées et sorties de la structure).
- **Nettoyer et désinfecter** le matériel, le box et les véhicules transportant des équidés après chaque utilisation.
- **Communiquer sur les risques** auprès des clients et des visiteurs.

https://respe.net/prevention/fiche-technique-confirmation-dune-maladie/

Les maladies non contagieuses mais transmissibles par des vecteurs ou par l'environnement

- **Limiter la présence des vecteurs** : éliminer les eaux stagnantes, mettre en place des pièges à insectes (moustiques, taons), éviter les sorties au crépuscule et à l'aube pour les moustiques, utiliser des bonnets contre les insectes piqueurs (voire une couverture intégrale anti-insectes), tailler les zones boisées et les broussailles aux abords des pâtures, limiter tous les gîtes favorables aux tiques, dératiser une fois par an.
- Assurer une bonne **gestion des pâtures et de l'environnement** (risque plus élevé de rhodococcose dans les pâtures en terre et poussiéreuses et dans les boxes sales et en courant d'air. Dans le cas de pâtures à risque, il est conseillé de faire des prélèvements de terre/poussières pour voir si la bactérie est présente). Isoler et protéger les juments prêtes à pouliner des autres animaux.
- **Vacciner** : *sous couvert de la disponibilité d'un vaccin et d'une discussion préalable avec son vétérinaire.*

Annexe 4 : tutoriel pour le site de téléprocédure

Introduction 2
Accéder au site de téléprocédure 2
La page d'accueil du site de téléprocédure 3
Rechercher les visites à effectuer 4
La saisie des visites 8
Les visites enregistrées et non signées 11
Les visites validées (signées) 12
Les visites non réalisables 14
Le questionnaire pour la saisie totale : visites tirées au sort 15
Questionnaire de visite : comment répondre aux questions 19
En cas de problème 21

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
sngtv
SOCIÉTÉ NATIONALE DES GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES

Introduction

En tant que vétérinaire sanitaire, vous devez consulter le site de téléprocédure en début de campagne pour identifier les visites que vous avez à réaliser dans les différentes filières et télécharger les documents de visite. Par la suite, vous devez y enregistrer les visites réalisées (un certain pourcentage de ces visites devra être saisi en intégralité).

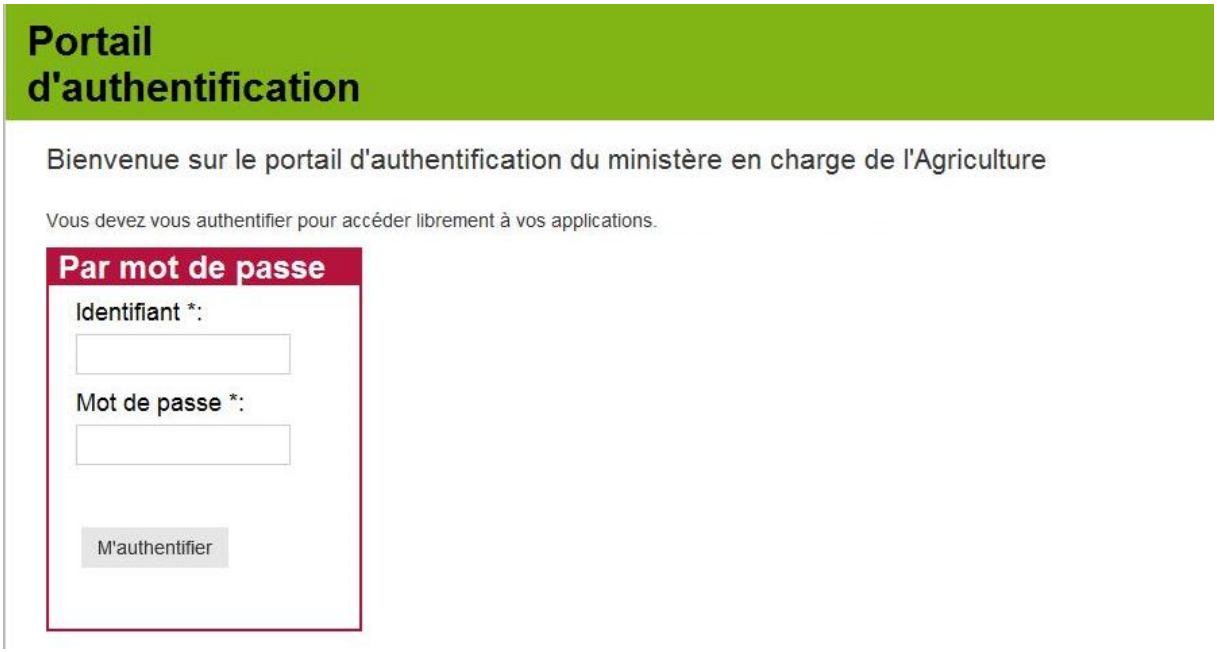
Ce tutoriel explique pas à pas l'utilisation du site de téléprocédure.

Accéder au site de téléprocédure

Le site de téléprocédure est accessible à l'adresse :
https://identification.agriculture.gouv.fr/login?service=https://alim.agriculture.gouv.fr/sigal-vsb/

Vous pouvez aussi y accéder via le site de la SNGTV :
www.sngtv.org / Mon activité / Vétérinaire Sanitaire / Visites sanitaires

Vous arriverez alors sur la page suivante :



Comment se connecter ?

Le temps de connexion sur le site de téléprocédure est plus ou moins long selon les sollicitations du serveur. Il est préférable de s'y connecter avec le navigateur Mozilla.

Pour l'authentification, l'identifiant est toujours de **7 caractères** et il est constitué comme suit : d'abord la lettre « **V** » en majuscule, puis le **numéro ordinal du vétérinaire précédé si nécessaire d'un ou de plusieurs 0** (zéro) de manière à avoir 7 caractères (« V » puis 6 chiffres).

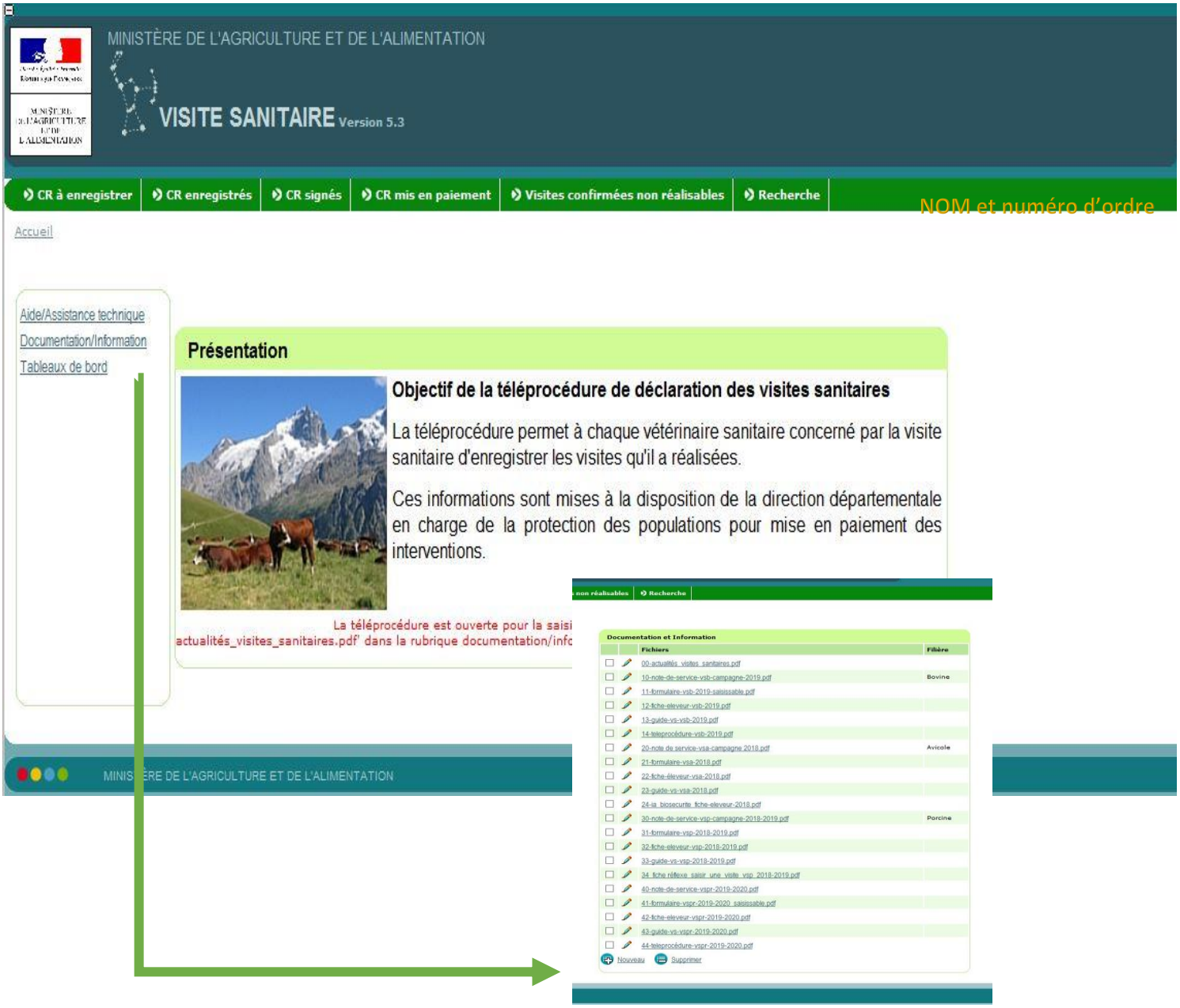
Le mot de passe à utiliser est celui que vous utilisez sur le site du CNOV. En réalité, le mot de passe du site de téléprocédure correspond à une « empreinte » du mot de passe transmis par le CNOV. Aussi, si des difficultés de connexion apparaissent, il peut provenir d'un problème au niveau du mot de passe fourni par le CNOV. Vous devez alors demander un nouveau mot de passe sur le site du CNOV.

La page d'accueil du site de téléprocédure

Une fois connecté, votre **nom et numéro** d'ordre apparaitra en haut à droite de l'écran. Trois onglets apparaitront sur la gauche :

- **Aide et assistance technique** (pour tous les problèmes hors problème de connexion),
- **Document/Information** : vous y trouverez notamment les notes de service, les questionnaires, les fiches d'information et les vadémécums pour les différentes visites dans les différentes filières
- *Tableau de bord (cet onglet n'est pas maintenu à jour)*

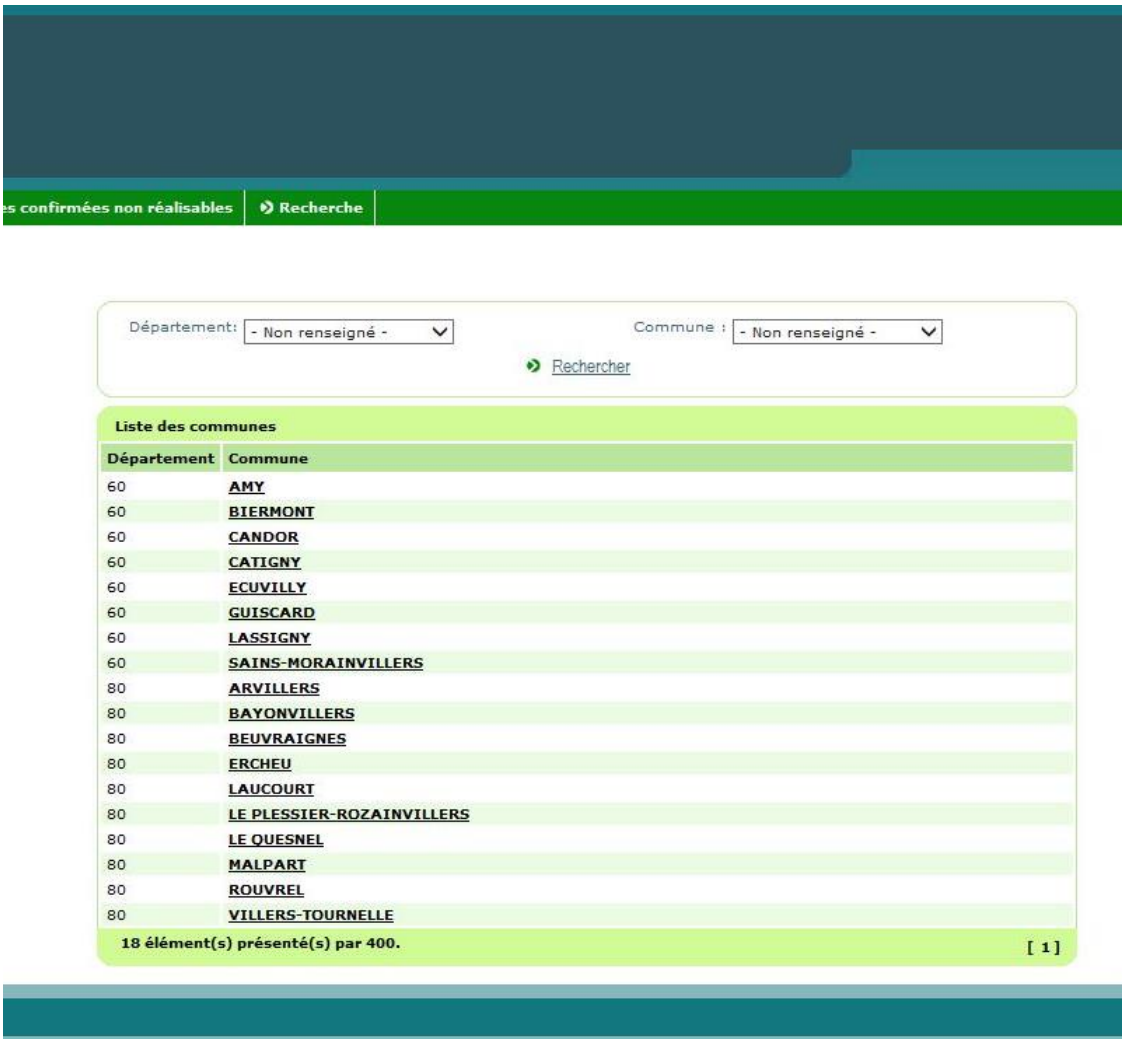
Vous trouverez également une **série d'onglets en haut de page** qui vous permettront d'identifier les élevages à visiter, saisir vos visites et vérifier ensuite que vous les avez bien enregistrées et signées pour recevoir votre paiement. Chacun de ces onglets est expliqué en détail dans les paragraphes suivants.



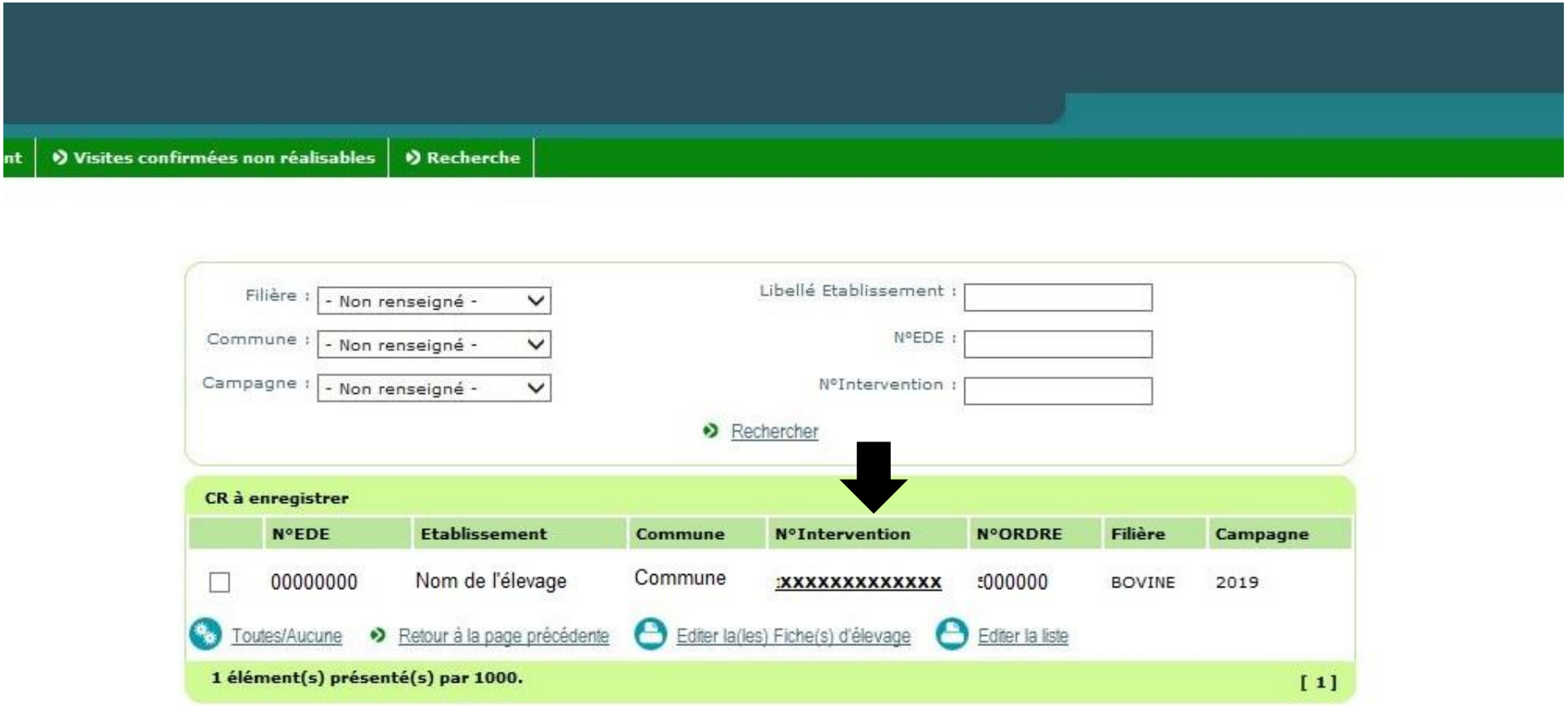
Rechercher les visites à effectuer

Parmi la liste d'onglets en haut de page depuis la page d'accueil, cliquez sur l'onglet **CR à enregistrer**. Une liste de communes apparaitra. Il est nécessaire de sélectionner toutes les communes l'une après l'autre pour identifier l'ensemble des visites à réaliser.

Vous pouvez filtrer les communes par département pour rechercher vos visites dans un département spécifique. **ATTENTION, si vous filtrez par département, pensez à supprimer ce filtre pour identifier l'ensemble des visites à réaliser. Un filtre laissé actif peut vous laisser croire que vous avez réalisé toutes les visites alors que ce n'est pas le cas.**



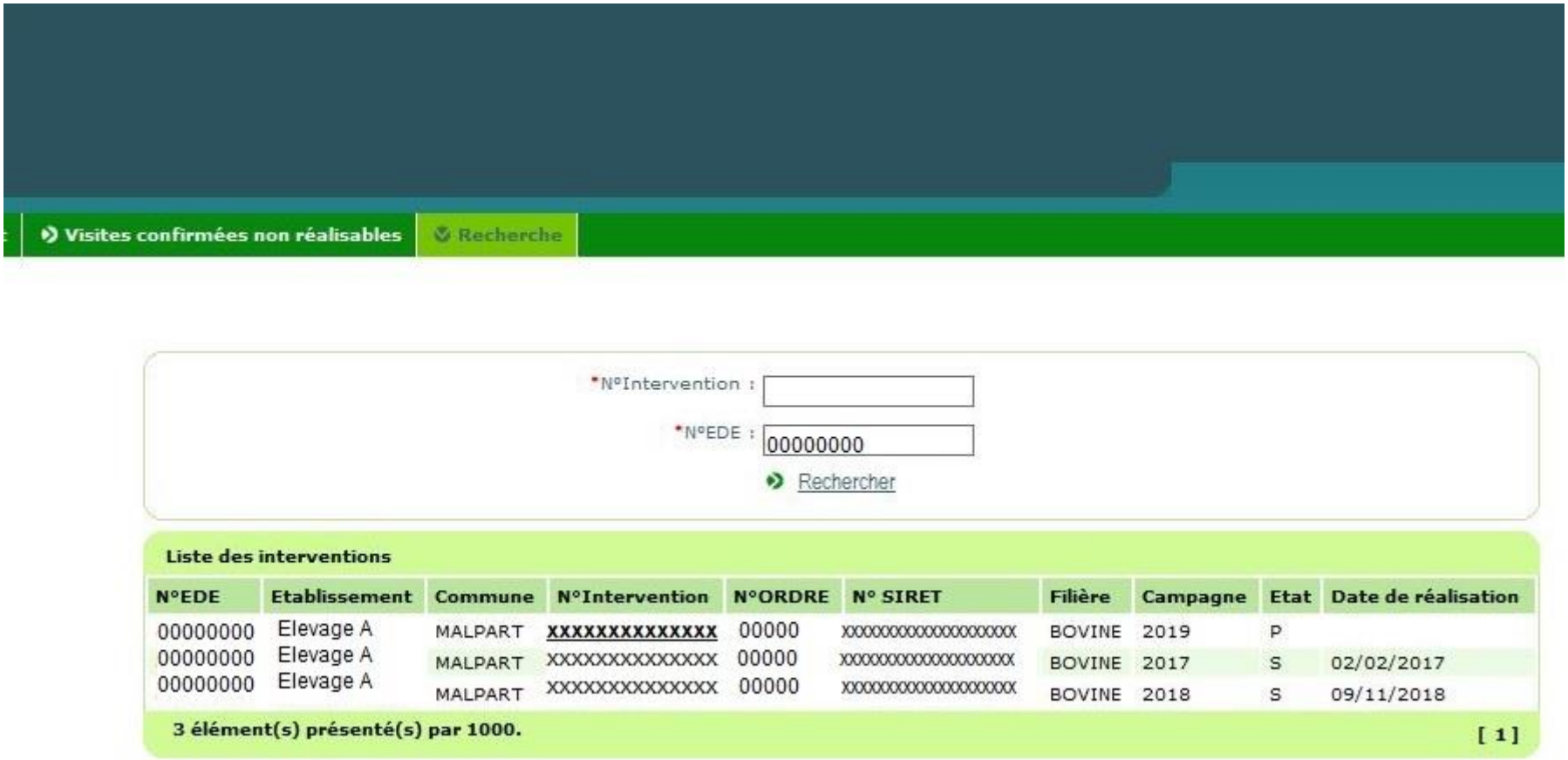
Pour identifier les élevages à visiter d'une commune donnée, cliquez sur l'onglet de cette commune. Vous arriverez sur une nouvelle page avec le ou les élevage(s) à visiter dans cette commune. Les élevages apparaissent dans un tableau reprenant le numéro EDE, le nom de l'établissement, la commune, le numéro d'intervention, votre numéro d'ordre, la filière concernée et l'année de la campagne (voir page suivante).



Il vous est également possible d'utiliser des filtres par campagne ou par filière et de rechercher un élevage directement par son EDE, son libellé/nom de l'établissement ou son numéro d'intervention. Pour renseigner les visites que vous avez effectuées, vous devez cliquer sur le numéro d'intervention qui est en gras dans le tableau.

Vous avez aussi la possibilité d'exporter au format pdf la liste des élevages à visiter (toujours au sein de la commune sélectionnée) en cliquant sur « Editer la liste ». Vous pouvez également éditer au format pdf la fiche d'un ou plusieurs élevage(s) à visiter en sélectionner cet (ces) élevage(s) (case à cocher sur la gauche de la liste des élevages à visiter) puis en cliquant sur « Editer la(les) fiche(s) d'élevage ». Cette fiche comprend différentes informations telles que l'adresse de l'élevage, l'effectif animal ou le type de production.

Il est également possible d'utiliser l'outil de recherche via l'onglet **Recherche** en haut de page. Cet onglet vous permet de rechercher des élevages sans passer par l'onglet **CR à enregistrer**. Cet outil peut être utile si vous connaissez un élevage pour lequel vous êtes vétérinaire sanitaire et vous êtes certain de devoir faire une visite sanitaire pour cet élevage mais que vous avez des difficultés à retrouver dans l'onglet **CR à enregistrer**. Il peut également servir à vérifier que vous avez bien enregistré et signé (validé) la visite pour un élevage en particulier. La recherche peut se faire par numéro EDE ou numéro d'intervention. Toutes les interventions liées à cet élevage apparaitront dans les résultats de recherche. Si le formulaire de saisie est toujours accessible et que la visite n'a pas été validée, le numéro d'intervention apparaitra en gras et souligné. Il suffira juste de cliquer sur le numéro d'intervention pour accéder au formulaire de saisie, le compléter puis signer le formulaire pour valider définitivement la saisie.



ATTENTION, dans le site de téléprocédure, il ne faut pas utiliser la flèche retour de votre navigateur pour revenir à la page précédente. Par exemple, pour revenir à la page présentant la liste de communes lorsque vous vous trouvez sur la page présentant la liste des élevages à visiter au sein d'une commune, cliquez sur « liste des communes » (en haut à gauche).

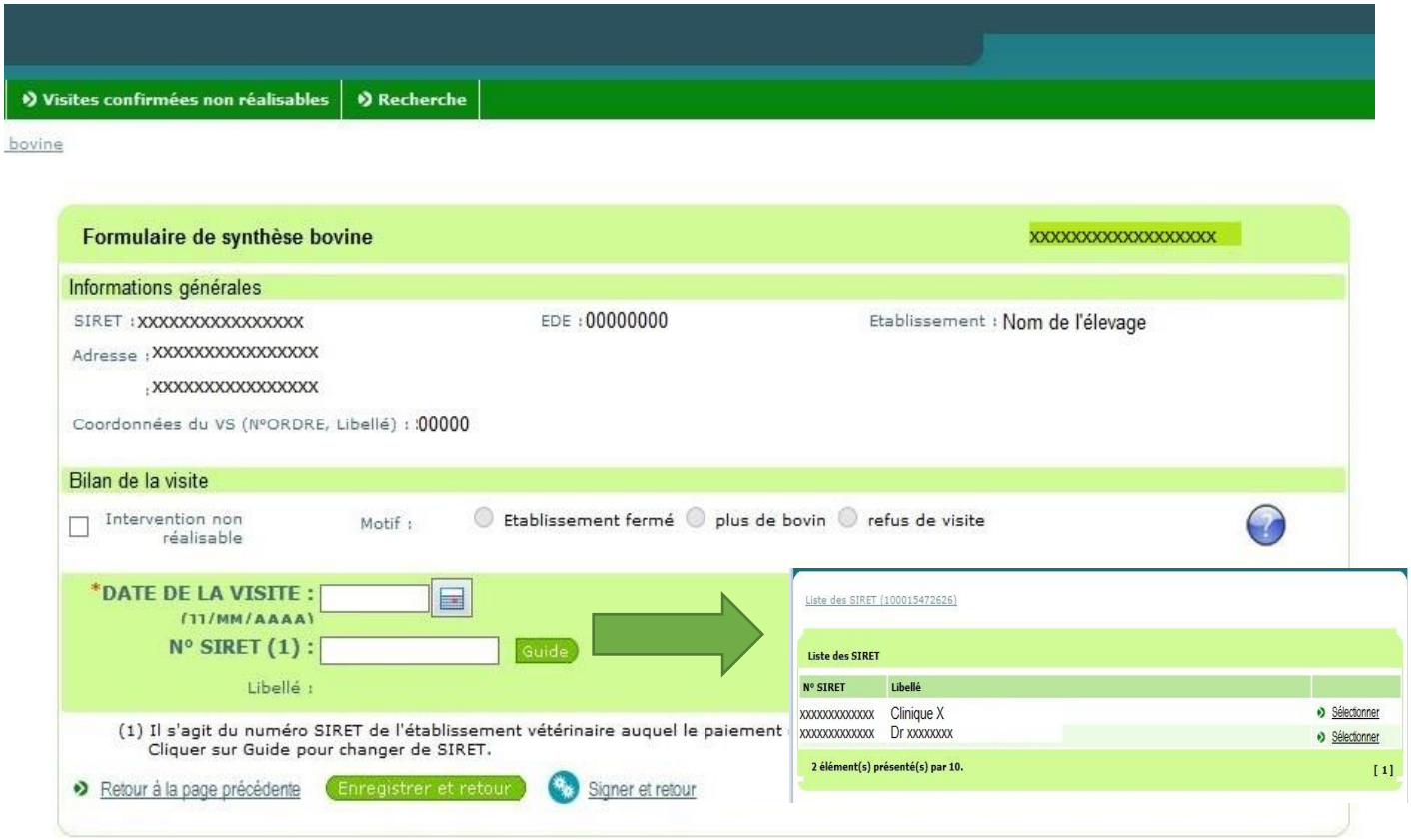


La saisie des visites

Lors que vous avez cliqué sur le numéro d'intervention, vous arrivez sur une nouvelle page avec le formulaire de saisie. Un pourcentage des élevages est tiré au sort pour saisie totale du questionnaire. De ce fait, le formulaire de saisie de cette page aura une apparence différente pour les élevages avec saisie simple et pour les élevages avec saisie complète. Au total, trois situations sont possibles :

- **Visite avec saisie simple**
- **Visite avec saisie complète**
- **Visite non réalisable (refus, fermeture de l'établissement, plus d'animaux).**

Pour les élevages avec saisie simple, le formulaire se présente comme suit :



Pour les **saisies simples**, Il faut uniquement rentrer la **date de visite** et choisir le **numéro SIRET** de l'établissement vétérinaire auquel le paiement doit être effectué.

Si la visite n'est pas réalisable, vous devez cocher la case « Intervention non réalisable » et cochez également le motif de non réalisation : « établissement fermé » ou « plus d'animaux » ou « refus de visite ». **Il revient donc au vétérinaire d'indiquer sur le site de téléprocédure si une intervention n'est pas réalisable.** Ces interventions seront décomptées du nombre de visites à réaliser et n'impacteront donc pas le taux de réalisation du vétérinaire et du département. Le but est bien évidemment d'atteindre un taux de réalisation de 100%.

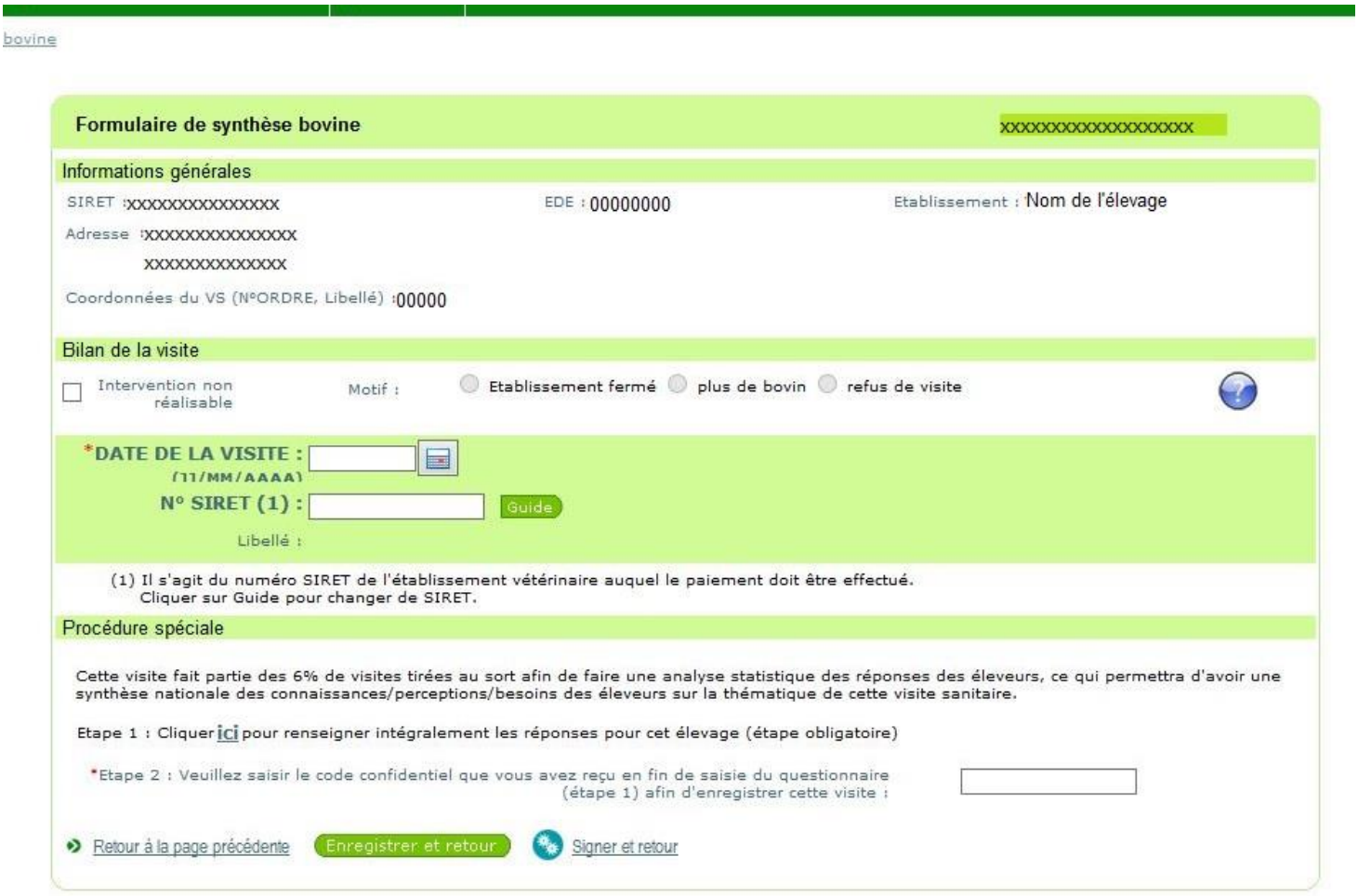
ATTENTION, pour les **visites sanitaires équines**, il est nécessaire de cocher « plus d'équidé » quand le détenteur possède zéro, un ou deux équidé(s) (la visite ne concerne que les détenteurs de trois équidés ou plus).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
sngtv
SOCIÉTÉ NATIONALE DES GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES

Si vous souhaitez enregistrer les données fournies pour les modifier plus tard, appuyez ensuite sur « enregistrer et retour ». Si vous avez rentré toutes les informations nécessaires et qu'aucune modification ultérieure n'est nécessaire, **appuyez sur « signer et retour ».**

ATTENTION, il est impératif d'appuyer sur « signer et retour » pour que la visite soit considérée comme « réalisée ».

Pour les élevages avec saisie complète, le formulaire se présente comme suit :



De la même manière que pour la saisie simple, Il faut rentrer la date de visite et choisir le numéro SIRET de l'établissement vétérinaire auquel le paiement doit être effectué. Si la visite n'est pas réalisable, vous devez cocher la case « Intervention non réalisable » et cochez également le motif de non réalisation : « établissement fermé » ou « plus d'animaux » ou « refus de visite ».

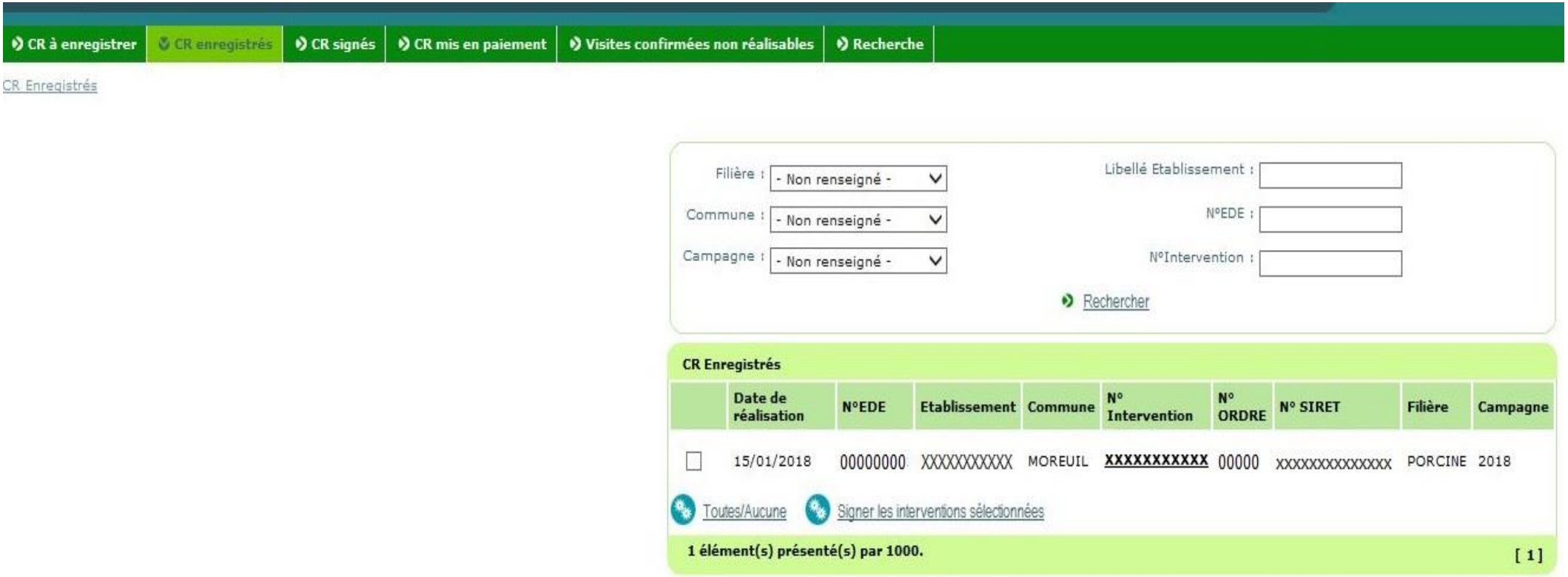
Ensuite cliquez au niveau de l'étape 1 sur « ici », pour accéder au questionnaire en ligne que vous devrez compléter avec les réponses de l'éleveur recueillies lors de la visite. Lorsque vous validerez le questionnaire, un code vous sera communiqué, qu'il faudra entrer au niveau de « étape 2 : Veuillez saisir le code confidentiel que vous avez reçu en fin de saisie du questionnaire (étape1) afin d'enregistrer cette visite ». L'interface du questionnaire sera détaillée un peu plus loin dans ce tutoriel (Remplir le questionnaire en ligne).

Finalement, si vous souhaitez enregistrer les données fournies pour les modifier plus tard, appuyez ensuite sur « enregistrer et retour ». Si vous avez rentré toutes les informations nécessaires (**y compris rempli et validé le questionnaire et entré le code confidentiel dans la case correspondante**) et qu'aucune modification ultérieure n'est nécessaire, appuyez sur **« signer et retour ».**

Les visites enregistrées et non signées

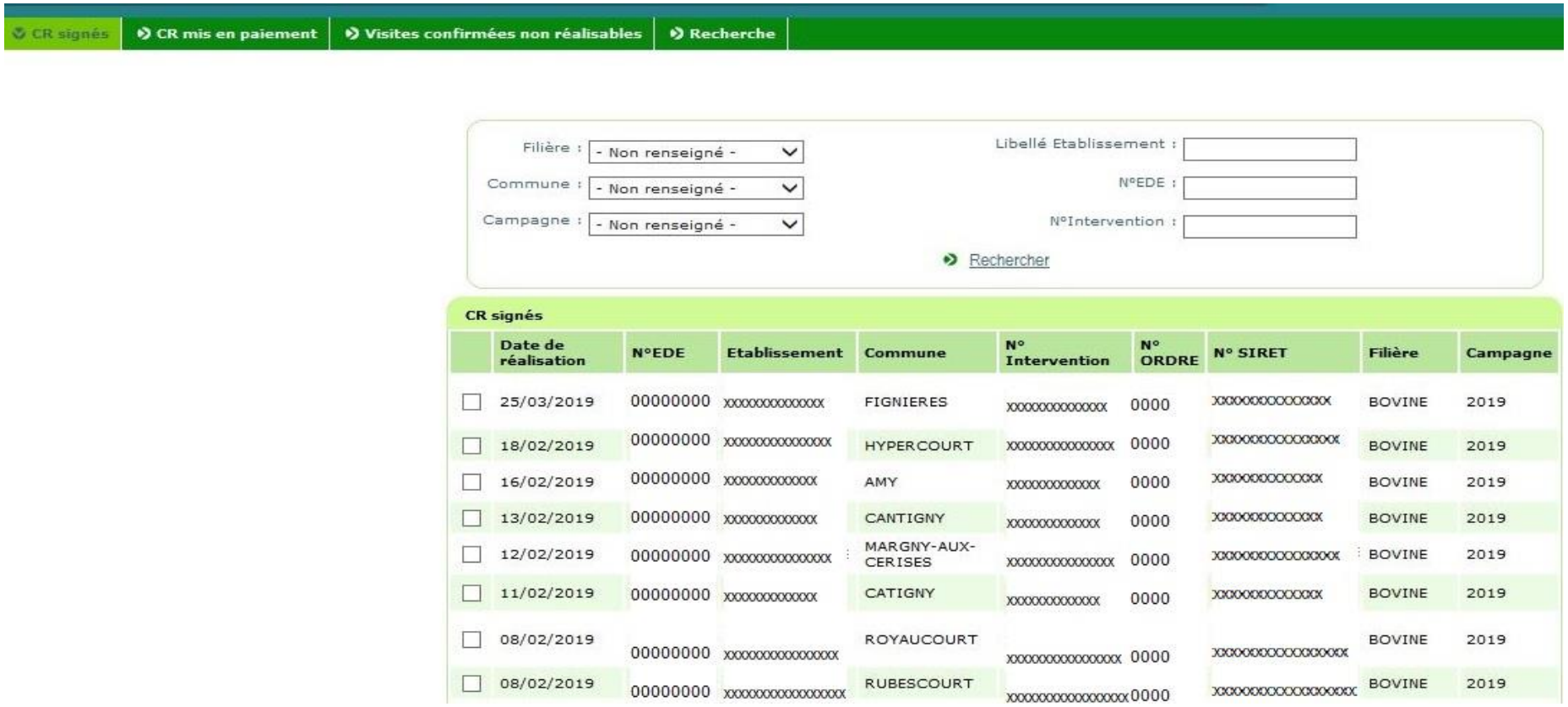
Dans l'onglet **CR enregistrés**, vous trouverez l'ensemble des visites qui ont été enregistrées et non signées. Ces visites sont toujours accessibles et les formulaires sont toujours modifiables. Vous pouvez cliquer sur le numéro d'interventions pour chaque visite. Vous accéderez au formulaire de visite que vous pourrez finir de compléter et signer. **ATTENTION,** lorsqu'une visite a été enregistrée mais non validée (non signée), elle ne se trouve plus dans l'onglet **CR à enregistrer** mais dans l'onglet **CR enregistrés** Il se peut donc qu'il n'y ait plus de visites dans **CR à enregistrer**, mais qu'il reste quand-même des visites considérées comme non faites car non enregistrés et non signés.

Il est possible de cocher les visites que vous souhaitez signer et de les signer toutes en même temps en appuyant sur le bouton « signer les interventions sélectionnées ». **ATTENTION : utiliser ce moyen seulement si vous êtes certain d'avoir rempli correctement les formulaires de toutes les visites sélectionnées.**



Les visites validées (signées)

Il est donc possible de valider définitivement les visites enregistrées soit en signant le formulaire de saisie simple ou complète en appuyant sur « signer et retour » soit en appuyant sur le bouton « signer les interventions sélectionnées » après avoir sélectionné les visites à signer dans l'onglet **CR enregistrés**. Lorsqu'une visite est signée, elle disparaît des autres onglets et sera enregistrée sous l'onglet **CR signés** comme suit :



Attention l'onglet **CR mis en paiement** n'est pas régulièrement mis à jour. Il y aura donc **mise en paiement une fois la visite signée** mais vous recevrez le paiement sans pour autant voir apparaitre la visite dans l'onglet mise en paiement.

Il est possible comme pour les autres onglets de rechercher des visites par numéro d'EDE, libellé du nom de l'élevage et numéro d'intervention et d'utiliser des filtres par commune, campagne et filière.

POINT IMPORTANT DE VERIFICATION

Si vous avez réalisé et validé l'enregistrement de toutes vos visites, les onglets **CR à enregistrer** et **CR enregistrés** doivent être vides ; toutes les visites se retrouvent (si elles étaient toutes réalisables) dans l'onglet **CR signés**.

Les visites non réalisables, et spécifiées comme telles sur le site de téléprocédure, se retrouveront dans l'onglet **Visites confirmées non réalisables**.

Les visites non réalisables

Comme précisé dans le paragraphe « Saisie des visites », lorsqu'une visite n'est pas réalisable pour différentes raisons (établissement fermé, refus de visite ou animaux ciblés non présents), **le vétérinaire est en charge d'indiquer à l'administration que la visite n'est pas réalisable sur le formulaire de saisie du site de téléprocédure.**

Vous pouvez vous référer au paragraphe Rechercher les visites à effectuer pour savoir comment retrouver les visites à réaliser (y compris potentiellement des visites qui ne sont pas réalisables et qu'il faudra identifier comme telles).

Pour rappel, il faudra cocher sur le formulaire « Intervention non réalisable » et sélectionner le motif de non réalisation.



Pour rappel, pour les **visites sanitaires équines**, il est nécessaire de cocher « plus d'équidé » quand le détenteur possède zéro, un ou deux équidé(s) (la visite ne concerne que les détenteurs de trois équidés ou plus).

Lorsque les cases auront été cochées et le formulaire signé en bas de page, cette visite se retrouvera dans l'onglet **Visites confirmées non réalisables**. Vérifiez lorsque vous avez terminé d'enregistrer les visites, que l'ensemble des visites non réalisables se trouvent bien dans l'onglet approprié et qu'il n'y a plus de visites dans les onglets **CR à enregistrer** et **CR enregistrés**.

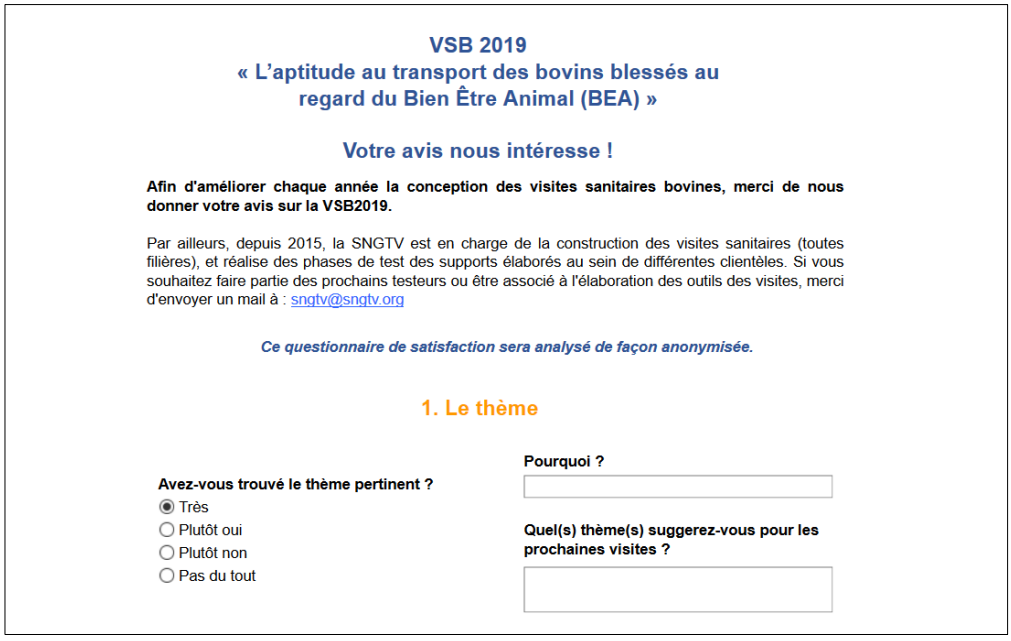
Le questionnaire pour la saisie totale : visites tirées au sort

Sur le formulaire de saisie totale, après avoir rentré la date de visite et le numéro SIRET, il vous faudra remplir le questionnaire de visite en ligne dans son intégralité avant de pouvoir cliquer sur le bouton « signer et retour » en fin de page. Vous accéderez au questionnaire en cliquant sur « Ici ».

Le lien vous redirigera vers la page de connexion du questionnaire. **Vous devrez entrer votre numéro d'ordre pour vous connecter. ATTENTION, il s'agit, contrairement au site de téléprocédure, de votre numéro d'ordre sans le « V » et les « 0 » qui peuvent le précéder** (exemple : au lieu de V012907, vous devez saisir l'identifiant : 12907).



Lors de la première connexion à une nouvelle campagne, vous serez redirigé vers **le questionnaire de satisfaction vétérinaire**. Lors des prochaines connexions, si le questionnaire de satisfaction a été précédemment validé, vous serez redirigé vers la page de connexion du questionnaire de visite après avoir rentré votre numéro d'ordre. Un exemple de la première page du questionnaire de satisfaction se trouve ci-dessous. A la fin du questionnaire n'oubliez pas de **valider** pour pouvoir accéder à la page de connexion du questionnaire de visite.



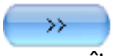
VALIDER POUR ACCEDER A LA PAGE DE CONNEXION DU QUESTIONNAIRE DE VISITE

Lorsque vous arrivez sur la page de connexion du questionnaire de visite, vous devez entrer pour accéder au questionnaire le numéro d'EDE de l'élevage concerné ou le SIRET ou NUMAGRIT dans le cas des établissements d'équidés (pas d'EDE systématique dans cette filière).

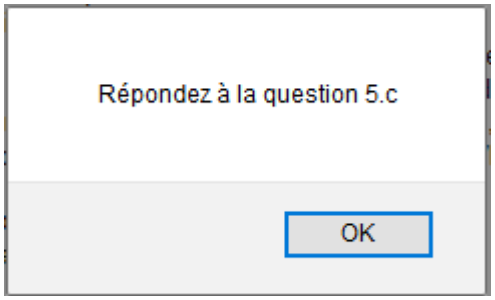


Lorsque vous commencerez à remplir le questionnaire, vérifiez bien en haut de page que vous remplissez bien le questionnaire pour le bon élevage. L'identifiant de l'élevage concerné (numéro EDE ou SIRET/NUMAGRIT) apparait en haut de page.

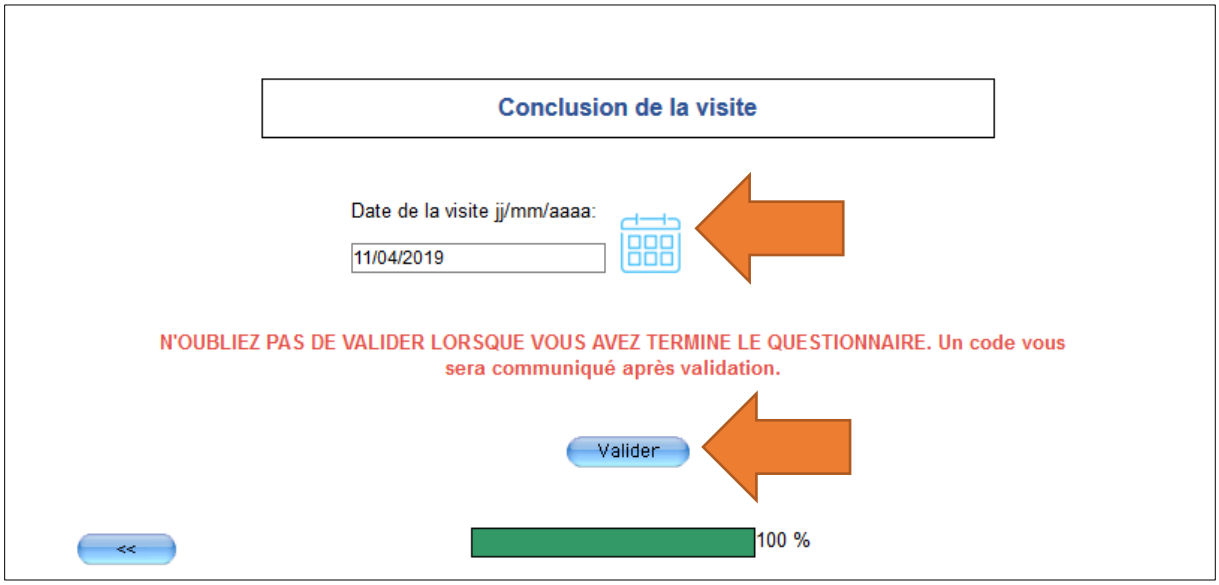


Lorsque vous allez remplir le questionnaire, vous pouvez passer à la page suivante en cliquant sur la flèche en bas de page . Lorsque, une question à réponse obligatoire n'a pas été remplie, un message d'erreur peut apparaître vous indiquant quelle question doit être complétée avant de pouvoir passer à la page suivante.

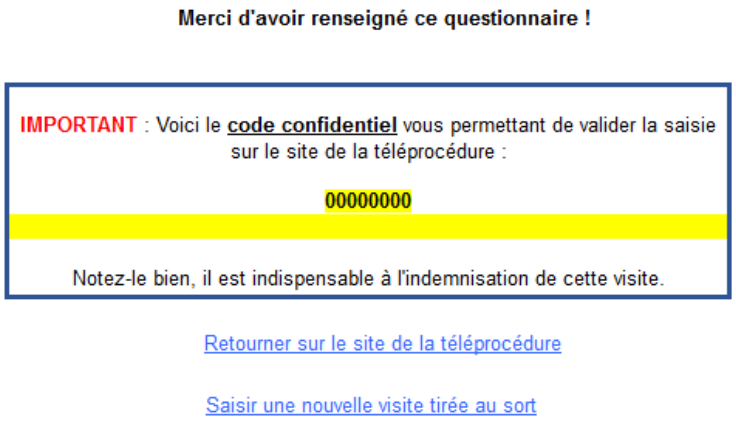
Exemple de message pop up qui peut apparaît si vous oubliez de répondre à une question :



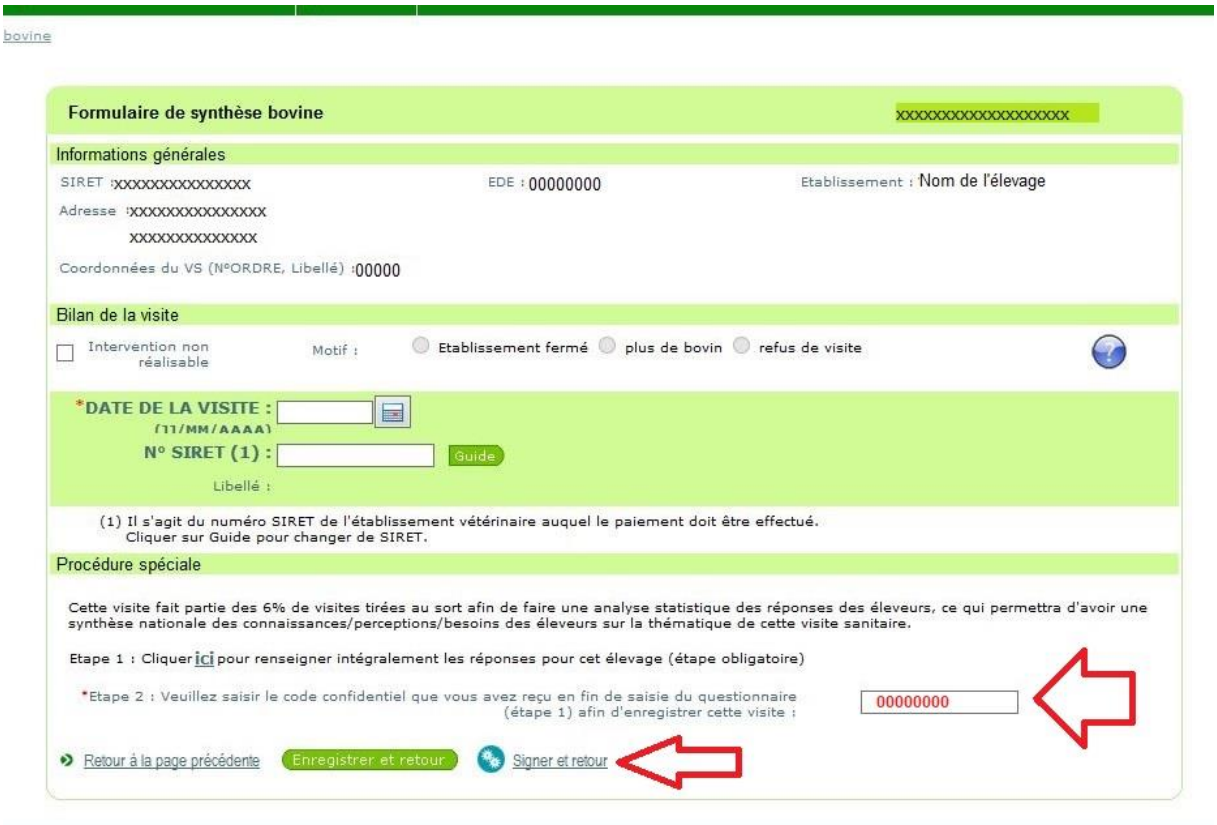
A la fin du questionnaire, n'oubliez pas de rentrer la date de visite et de valider le questionnaire pour obtenir le code condidentiel qui vous permettra de signer le formulaire de saisie sur le site de téléprocédure et de recevoir votre paiement.



Le code confidentiel apparaitra sur une nouvelle page comme suit :



Il faudra alors retourner sur le formulaire de l'élevage pour lequel vous venez de remplir le questionnaire, entrer le code que vous avez obtenu (le mieux et de faire un copier-coller pour éviter toute erreur) et de signer le formulaire après vous être assuré que la date de visite et le numéro SIRET étaient corrects.



Questionnaire de visite : comment répondre aux questions

Les questions sont sous plusieurs formes :

- **Questions fermées avec une seule réponse possible** : exemple :

Avez-vous une demande ou une action prioritaire de biosécurité dans la conduite de votre élevage ?

	Oui	Non	Ne sait pas
Faire qu'un agent pathogène ne **rentre** pas dans votre troupeau	○	○	○

- **Questions fermées avec une plusieurs réponses possibles** : exemple :

A.4. Quelles seraient les pistes d'amélioration ?

☐ Temps d'observation ☐ Méthodes d'examen ☐ Contention
☐ Aucune ☐ Autre

- **Questions ouvertes chiffrées :** exemple :

6) Combien avez-vous eu d'accidents au cours des 12 derniers mois ?

Type d'accident		**En chiffre (0 si aucun)**
	Fracture basse d'un membre	
	Fracture haute d'un membre	
	Animal équasillé (déchirure musculaire, fracture du bassin, lésion vertébrale)	
	Blessure cutanée grave (récente ou mal soignée)	
	Autre (ex : veaux écrasés…)	

Dans le cas ou certaines questions chiffrées vous sont demandées mais que vous n'observez pas l'évènements décrit, il faudra la plupart du temps entrer le chiffre 0 dans la case réponse. En effet, la plupart des questions sont à réponse obligatoire pour éviter d'oublier certaines questions lors de la saisie.

- **Questions ouvertes avec texte** : exemple :

Q8. Lorsque vous avez des animaux infectés (malades ou porteurs), prenez-vous des mesures particulières pour éviter de contaminer vos voisins?

○ Oui ○ Non

Si oui, les quelles?

Pour faciliter le traitement des réponses données, il est important d'être succinct, d'écrire les mots en entier sans utiliser d'abréviations non reconnues (aucun problème s'il s'agit d'abréviations couramment utilisées telles que BVD, FCO, etc.) et de corriger les éventuelles fautes de frappe.

Bon exemple :

Informer les voisins, isolement, arrêt des mouvements d'entrée et de sortie de l'élevage

Mauvais exemple :

Je pense que j'infomrerais probablmeent les voisins mais je ne suis pas sûr, peut-être que je ne le ferai paz. Plus quarantt ou isol et surtout plus dentree et de sort des anx.

En cas de problème

Perte ou oubli du code ordinal : contactez le CSOV

Problème d'accès au site de la téléprocédure, de fonctionnement de ce site, d'accès à un élevage : relire le tutoriel et si vous ne trouvez pas la solution, contactez votre DD(cs)PP et votre OVVT.

Problème de compréhension des questions ou problème au niveau du questionnaire : contactez votre OVVT.

▶ Informations à fournir en cas de problème

Votre nom et N° Ordinal

Description précise du problème : numéro d'identifiant (EDE ou SIRET/NUMAGRIT pour les détenteurs d'équidés) et nom de l'élevage concerné, numéro ou intitulé de la (les) question(s), messages d'erreur, capture écran si possible, etc.